

2018



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

exercice 2017



ASSOCIATION
OLGA SPITZER
agir pour l'enfance

Sommaire

Présentation de la Direction générale 2017	2
Présentation du Conseil d'Administration	3
Mot du Directeur Général	4
L'Association Olga SPITZER	5
Historique de l'Association	6
Les activités et les dispositifs de l'Association	7
Les organes de Direction	8
Organisation de la Direction générale	9
Le Projet associatif	11
Les actions engagées	12
Rapport moral du Président	13
Rapport du Trésorier	16
L'activité	19
Les Ressources humaines	22
Les jeunes et leurs familles	25
Les jeunes accueillis au sein des services de protection de l'enfance	29
Présentation du public accompagné par les services du milieu ouvert	30
Parcours de l'enfant	31
Durée des mesures	32
Signalements et ruptures de parcours	32
Les services d'investigation	34
Signalements	35
L'AED – SPPE de Paris	37
Les projets des établissements et services de l'Association	39
Le soutien à la parentalité : La Maison des Liens Familiaux (MDLF)	42
Réseaux sociaux : mieux prévenir les risques en prévention spécialisée	43
Les colloques et séminaires	44
Le CPOM	46
La qualité – les évaluations	47
Perspectives	48
Annuaire des Établissements et Services 2018	50

4 Départements d'Île-de-France :
75, 91, 92 et 94

847 salariés au 31 décembre 2017

Environ 12 000 mineurs pris en charge

22 Établissements et Services

Présentation de la Direction générale

SIÈGE ET DIRECTION GÉNÉRALE

9, cour des Petites Écuries - 75010 Paris
Tél. : 01 43 46 76 23
direction.generale@olgaspitzer.asso.fr

Directeur Général: Jean-Étienne LIOTARD

Assistante du Directeur Général: Maud CZERWIN

Directrice Qualité et Développement: Estelle DELMAS-FAVODON

Directeur des Ressources Humaines: Jean KOUM

Directeur Financier: Nicolas SCHMITZ

LE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)

Fanny LEFRANÇOIS
Tél. : 01 53 34 34 64
orientation@olgaspitzer.asso.fr

LE SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL

Micheline ABDELJALIL
Tél. : 01 53 34 34 12
orientation@olgaspitzer.asso.fr

LA DOCUMENTATION

Agnès HERVÉ-CAHU
Tél. : 01 53 34 34 13
documentation75@olgaspitzer.asso.fr

SERVICES GÉNÉRAUX

Cheffe de Service: Giovanna MANILI
Responsable Informatique: Youssef NEHAD
Tél. : 01 53 34 34 35
slogistique@olgaspitzer.asso.fr
informatique.sse75@olgaspitzer.asso.fr

Présentation du Conseil d'Administration

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Monsieur Bernard LANDOUZY
Préfet de Région honoraire, ancien Conseiller
d'État en service extraordinaire

PRÉSIDENT

Monsieur Michel MORIN
Préfet Honoraire

VICE-PRÉSIDENTS

Madame Bernadette JARDIN
Proviseur de lycée honoraire

Maître Daniel PAQUET
Avocat à la Cour

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Monsieur Gérard PLUYETTE
Doyen honoraire de la Cour de Cassation

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE

Madame Geneviève ANDRÉ
Administratrice civile honoraire au Ministère du
Travail, de l'Emploi et de la Santé

TRÉSORIER

Monsieur Jean-Louis DUFEIGNEUX
Préfet de Région honoraire, Ancien Conseiller
d'État en service extraordinaire

TRÉSORIER ADJOINT

Monsieur Alain RAOUL
Ancien Directeur Général de la Fondation de
l'Armée du Salut

ADMINISTRATEURS

Monsieur Jean-Michel de MOURGUES
Conseiller Maître honoraire à la Cour des Comptes

Madame Thérèse DUPLAIX
Proviseur de lycée honoraire

Monsieur Antoine GARAPON
Secrétaire général de l'Institut des Hautes
Études sur la Justice

Madame Mireille GAÜZERE
Haut Fonctionnaire

Monsieur le Professeur Bernard GOLSE
Chef de service de psychiatrie infantile à
l'Hôpital Necker enfants malades

Mot du Directeur Général

Rendre compte de son activité à l'ensemble de nos partenaires, aux familles et aux professionnels est primordial.

Nous avons souhaité, cette année, initier une nouvelle démarche visant à présenter le public suivi par nos Services.

À cet effet, l'Association se dotera d'outils informatiques lui permettant une analyse rigoureuse, nécessaire pour répondre à l'évolution des besoins des jeunes et de leurs familles.

Pour autant, en 2017, nous avons voulu faire une première analyse sur les enfants accompagnés par les services de milieu ouvert.

Cette démarche sera par la suite étendue à l'ensemble des publics accueillis.

Par ailleurs, depuis sa création, l'Association monte des projets expérimentaux ou non. Un focus sera fait sur les projets relatifs aux très jeunes enfants, aux adolescents et au soutien à la parentalité.

Nous présenterons aussi les premières réflexions initiées par le Service de Prévention Spécialisée (SPS) du 11ème arrondissement de Paris autour des problématiques issues des réseaux sociaux, problématiques qu'il nous faut questionner, tant les risques encourus par les

jeunes sont nombreux.

Cette année 2017 a par ailleurs été marquée par la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, démarche qui a mobilisé les professionnels des établissements médico-sociaux. Nous en présenterons ici les principaux objectifs. L'enjeu est aujourd'hui de développer une dynamique collective autour de ce contrat, dynamique qui trouve son fondement dans la création d'un pôle médico-social en développement. Cela se fera par la volonté de chacun d'entre nous et le soutien sans faille de la Direction Générale et du Conseil d'Administration.

Jean-Etienne LIOTARD

Directeur Général



L'Association Olga SPITZER

Les missions de l'Association Olga Spitzer, association fondée en 1923, sont détaillées dans ses statuts. Le but de l'Association est ainsi de concourir à :

- la protection des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs, qu'ils soient en danger dans leur milieu ou perturbés sur le plan psychologique ;
- la réinsertion de ces jeunes dans leurs familles et dans leur environnement par :
 - des actions de prévention ;
 - des interventions éducatives et sociales ;

- et des contributions à la recherche et la mise en place de mesures nouvelles de protection et de prise en charge de la jeunesse.

Pour ce faire, les moyens d'actions de l'Association sont :

- le suivi des enfants, adolescents ou jeunes majeurs dans leur milieu familial au titre de la protection judiciaire ou administrative ;
- l'examen approfondi de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune majeur hors de son cadre familial et social ;
- l'organisation de consultations médico-psychologiques ;

- la création de centres à vocation éducative, pédagogique et psychothérapeutique ;
- la constitution et la mise en œuvre d'une documentation permettant l'aide éducative sous toutes ses formes ;
- enfin tous procédés que suggèrent l'expérience et la recherche en vue de donner aux mineurs toutes leurs chances de bonne insertion familiale, sociale, scolaire et professionnelle.



Historique de l'Association

L'histoire de l'Association témoigne de la construction du secteur social et médico-social, ainsi que des évolutions des problématiques sociales. Son développement s'est construit au fil de l'institutionnalisation de la protection judiciaire de l'enfant et de celle du secteur médico-social.

- **1923** – Création de l'Association sous le nom de « Service Social pour l'Enfance en Danger Moral » (SSEDM). Le Service Social pour l'Enfance en Danger Moral est le résultat de la rencontre de quatre personnalités : Henri Rollet, Olga Spitzer, Chloé Owings et Marie-Thérèse Vieillot.
- **1928** – Reconnaissance d'Utilité Publique de l'Association.
- **1928** – Création de l'Institut de Brunoy.
L'institut de Brunoy exerce actuellement ses activités à Tigery. Il est habilité sous la forme du dispositif ITEP (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique).
- **1958** – La notion d'assistance éducative entre dans le Code Civil en son article 375.
Le Service Social pour l'Enfance en Danger Moral reçoit sa première habilitation pour exercer, au civil, des mesures d'Assistance Éducative en Milieu Ouvert (AEMO).
- **1968** – Création du Service Social de l'Enfance du département des Hauts-de-Seine (92), de celui de l'Essonne (91), et de l'Institut de Corbeil-Essonnes.
L'Institut est aujourd'hui habilité sous la forme du dispositif ITEP (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique) sous l'appellation ITEP « Les Fougères ».
- **1969** – Création du Service Social de L'Enfance du Val-de-Marne (94).
- **1971** – Création du Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) de Paris « Pichon Rivière », et du CMPP du Val d'Yerres à Epinay-sous-Sénart.
- **1972** – Le Service Social pour l'Enfance en Danger Moral devient l'Association Olga SPITZER.
- **1972** – Création du Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) d'Epinay-sous-Sénart.
- **1984** – Création de SOS Famille en péril sur Paris.
En 2012, ce service devient le Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants D. W. Winnicott (SEPPE).
- **1999** – Création de l'Espace Famille Médiation (EFM).
- **2000** – Création du Pôle Investigation de Paris (IOE et ES).
Le Pôle d'Investigation devient le Service d'Investigation Éducative (SIE) de Paris en 2012.
- **2002** – Reprise du CMPP municipal de Corbeil-Essonnes.
- **2005** – Création du Service de Prévention Spécialisée (SPS).
- **2016** – Création de la Maison des Liens Familiaux sur Paris (MDLF).

Les activités et les dispositifs de l'Association

Conformément à ses statuts et aux évolutions du cadre institutionnel les activités de l'Association se déploient sur différentes structures :

- la médiation familiale: notamment avec l'Espace Famille Médiation (EFM):
- le soutien et l'accompagnement à la parentalité avec la création en 2016 de la Maison des Liens Familiaux (MDLF) de Paris;
- la prévention des violences familiales et le soutien à la parentalité avec le Service d'Écoute Psychologique

Parents-Enfants D. W. Winnicott (SEPPE) à Paris;

- la protection de l'enfance par l'ensemble des services sociaux de l'Association et des services d'investigation
 - À Paris: le SPPE, le SIE, le Service d'AEMO
 - Dans les Hauts-de-Seine: le SSE et le SIE 92
 - Dans le Val-de-Marne: le SSE, le SIE et la réparation pénale
 - En Essonne: le SSE et SIE

- les actions médico-sociales avec les CMPP de Corbeil, du Val d'Yerres et de Paris. Dans l'Essonne, l'ITEP et le SESSAD «Le Petit Sénart», l'ITEP et le CAFS «Les Fougères»;
- la prévention avec le Service de Prévention Spécialisée (SPS) du 11ème arrondissement de Paris.

Actuellement, l'Association gère 21 établissements et services qui déploient leurs actions sur Paris, l'Essonne, les Hauts-de-Seine, et le Val-de-Marne.



Les organes de Direction

L'Association Olga SPITZER est administrée par :

- l'Assemblée générale ;
- le Conseil d'administration et son bureau.

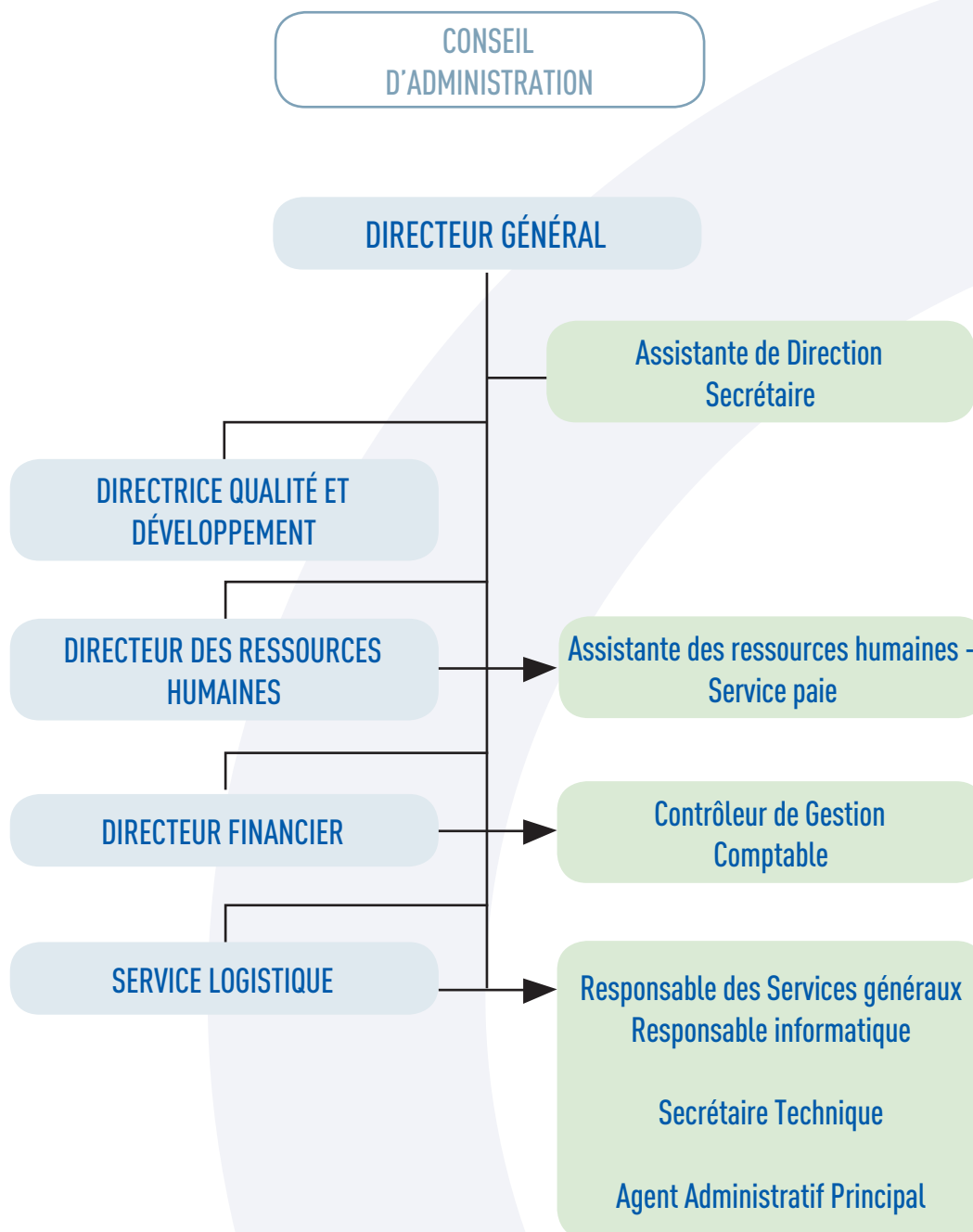
Elle est gérée par une Direction générale qui a pour mission :

- la mise en œuvre des décisions des instances statutaires de l'Association et le suivi de leur bonne exécution ;

- la mise en œuvre de la politique générale de l'Association, de la vie associative et des relations publiques ;
- La veille juridique et la conformité des établissements et services ;
- l'animation, la coordination et le soutien technique aux Directrices/ Directeurs des établissements et services ;
- la sécurité générale des personnes et des biens.



Organisation de la Direction générale



Par délégation du Président, le Directeur Général a la responsabilité de la gestion des Établissements et services de l'Association, il assure un rôle de représentation auprès des pouvoirs publics et des partenaires. Pour ce faire, il s'appuie sur :

- une Direction de la qualité et du développement;
- une Direction des ressources humaines;
- une Direction financière;
- un service logistique.

La Direction de la qualité et du développement

La Direction de la qualité et du développement doit, en collaboration avec le Directeur Général de l'Association, apporter son appui, son expertise et ses conseils, dans son domaine d'intervention, aux Directrices/Directeurs des établissements et services. Ces missions recouvrent 4 champs :

- le développement
 - réponse aux appels à projet;
 - soutien et suivi des projets innovants;
 - mise en œuvre de la politique de développement définie dans le projet associatif;
 - consolidation et développement de partenariats institutionnels;
 - coordination du CPOM.
- la qualité
 - mise en place d'une démarche associative d'amélioration continue de la qualité;
 - consolidation des démarches mises en œuvre au sein des établissements;
 - mise en place de processus assurant la conformité à la réglementation (CNIL, outils de la loi 2002, loi de mars 2016,...).
- la communication
 - mise en œuvre de la politique communication définie dans le projet associatif;
 - coordination des actions de com-

munication mises en place aux seins des établissements.

- la recherche
 - développement d'actions de recherches en lien avec des centres de recherche.

La Direction des ressources humaines

Cette Direction a pour mission de définir et d'assurer la mise en œuvre de la politique des ressources humaines de l'Association, en collaboration avec le Directeur Général et les Directrices/Directeurs des établissements et services. Pour ce faire, le Directeur des ressources humaines est responsable :

- du management du service des ressources humaines;
 - de la coordination et de l'harmonisation des pratiques;
 - de la gestion des relations avec les instances représentatives du personnel;
 - de la gestion de la formation, du suivi de carrière, et de la mobilité des collaborateurs;
 - de l'accompagnement dans la gestion des conditions de travail;
 - de l'application des dispositions légales et conventionnelles.
- Le Directeur des ressources humaines doit également apporter son expertise, ses conseils et son appui, dans son champ d'intervention, aux Directeurs des établissements et services.

La Direction financière

La Direction financière a pour mission de définir, en collaboration avec le Directeur Général et les Directrices/Directeurs des établissements et services, la stratégie budgétaire et financière, et d'assurer le suivi quotidien de sa mise en application.

À cet effet, le Directeur financier a en charge d'assurer :

- la coordination et l'harmonisation de la comptabilité, de la trésorerie, et de la gestion des établissements et services en liaison avec les Directeurs;

- la représentation de l'institution dans les dialogues de gestion avec les autorités de tarification et de contrôle;
- la mise en place des procédures et processus dans son domaine d'expertise, en collaboration avec le Directeur Général;
- le suivi du contrôle de gestion et du reporting;
- la consolidation des comptes de l'Association et la gestion de la relation avec les Commissaires aux comptes;
- l'apport de son expertise financière dans le cadre des projets des établissements et services.

Le Directeur financier apporte, au Directeur Général et aux Directeurs des établissements et services, son expertise, ses conseils et son appui dans la gestion budgétaire et financière des établissements et services de l'Association.

Le service logistique

Le service logistique, sous la responsabilité du Directeur Général, a pour mission, en collaboration avec les Directrices/Directeurs des établissements et services, d'assurer :

- le suivi de l'entretien et de la sécurité des locaux de l'Association;
- la gestion de la politique des achats de l'Association;
- la gestion, le suivi et la maintenance du matériel informatique et du système d'information;
- l'apport de son expertise dans la gestion des relations avec les fournisseurs et les appels d'offres.



Le Projet associatif

En juin 2017, l'Assemblée générale a validé le Projet associatif 2017-2022, élaboré durant un an avec la participation de salariés volontaires. Ce Projet ambitieux demandait un suivi et une organisation appropriée.

Une Commission Projet associatif a été mise en place et deux référentes ont été nommées pour suivre les actions à mener: la Directrice de la Qualité et du Développement ainsi que l'Assistante du Directeur Général.

Constituée du Président MORIN, de Madame JARDIN, Vice-présidente, de Madame ANDRE, Secrétaire générale adjointe, du Directeur Général, de la Directrice Qualité et Développement, du Directeur des Ressources

humaines, d'une Directrice d'Établissement, de deux Chefs de Services éducatifs, d'une Éducatrice spécialisée et de deux Assistantes de Direction, cette Commission s'est réunie à quatre reprises depuis l'automne dernier.

Sa première préoccupation a été d'établir, en les regroupant par axe, une grille des actions proposées par les groupes de travail tout au long de l'élaboration du Projet associatif. Une priorisation a été faite, avec l'aide des Directrices et Directeurs de l'Association, sur la base de critères définis: le coût et leur faisabilité immédiate ou à venir.

Afin de mutualiser les actions déjà mises en place, un état des lieux des

différents projets et groupes de travail existants dans les établissements et services a été effectué.

La communication a été identifiée comme axe prioritaire. A cette titre, et afin de recueillir l'avis des salariés, un questionnaire a été transmis à tous les professionnels. La synthèse des réponses obtenues a permis d'orienter les actions à développer sur les années 2018-2019.

Le projet Associatif a défini trois axes de développement, auxquels ont été associées des actions opérationnelles, à déployer sur les cinq prochaines années. Sont présentées ici les actions mises en place et celles à développer.



Les actions engagées

Axe 1 : Consolider, développer, innover

Afin de consolider et valoriser les projets existants, un inventaire exhaustif est en cours au sein de l'ensemble des établissements et services de l'Association.

Le développement et l'innovation supposent une réflexion globale sur l'organisation actuelle et future de l'Association tant au niveau de la logistique, en renforçant les mutualisations interservices, qu'au niveau humain en renforçant la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

Le développement des réseaux partenariaux est une action importante du Projet associatif. Les partenariats existent mais doivent être structurés et formalisés. C'est le cas dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) signé par l'Association. Des actions sont menées conjointement par la Direction Générale avec les Directrices et Directeurs des services.

Une attention particulière est portée aux appels à projet du territoire. Afin de mieux les anticiper, un Comité appels à projets et innovation sera mis en place sur l'année 2018.

Axe 2 : Favoriser la transversalité et la pluridisciplinarité

Cet axe suppose de consolider les actions de formation, mais aussi de

mettre en place des outils permettant une réelle transversalité comme le système de visioconférence pour faciliter les échanges avec les établissements et services de l'Essonne, la mise en place :

- d'Inter AEMO/AED qui regroupe l'ensemble des services d'AEMO et AED;
- d'inter SIE avec les trois services d'investigation éducative.

La création d'un pôle médico-social doit bien entendu répondre à cette problématique.

La transversalité passe par la transmission des compétences et des savoir-faire des professionnels, c'est pourquoi des actions seront menées afin de renforcer la culture tutorale et le développement de l'alternance.

Axe 3 : Mieux se connaître, mieux se faire connaître

Axe prioritaire du projet associatif, des actions ont rapidement été identifiées telles que la refonte du Site Internet, l'optimisation de la newsletter de l'Association L'écho des Services. Un travail est en cours afin de proposer une nouvelle plaquette associative ainsi qu'un nouveau site internet.

Mieux se faire connaître implique de favoriser la visibilité associative et l'ancrage territorial.

Aujourd'hui, des rencontres débats sont mises en place au sein du SSE

94. Elles seront déployées au niveau de l'Association. Des matinées cliniques sont aussi proposées au sein du Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants D. W. Winnicott (SEPPE).

Renforcer le sentiment d'appartenance passera par la mise en place d'une journée d'accueil des nouveaux salariés.

Ce projet associatif a mobilisé les professionnels qui ont su impulser une dynamique positive permettant d'initier les changements nécessaires au développement de l'Association. Ce développement s'ancre dans les valeurs de l'Association rappelée dans le Projet associatif :

respect, solidarité, laïcité, engagement, indépendance

C'est sur ce socle que l'Association déploiera sur l'ensemble de ses services

la psychothérapie institutionnelle.

Une présentation a été faite lors de la table ronde du 20 juin 2018 par le Professeur GOLSE, avec la participation de salariés volontaires et le soutien du Docteur COSSERON.

Cette démarche sera initiée dès la rentrée 2018 et déployée à l'échelle associative sur les prochaines années.



Rapport moral du Président

Voilà maintenant un peu plus d'un an que j'ai été élu à la Présidence de cette belle Association Olga Spitzer. J'ai rendu visite à de nombreux services et me suis entretenu avec les salariés. J'ai pu ainsi me pénétrer de l'action de notre Association, mieux saisir les méthodes de travail et l'activité quotidienne des travailleurs sociaux en faveur des enfants qui leur sont confiés. J'ai mesuré leur engagement comme les difficultés qu'ils rencontrent. J'ai pu constater depuis un an la richesse des missions de notre Association mais aussi la complexité du secteur de la protection de l'enfance qui est en mutation.

J'ai eu la chance d'arriver lors de la finalisation du Projet associatif que je prends comme un relais offert par mon prédécesseur Monsieur Bernard LANDOUZY; je le remercie encore, au nom de tous, pour son action pendant plus de 10 ans à la tête d'OLGA SPITZER. Ce Projet est une feuille de route qui nous rappelle d'où nous venons et nous montre où nous allons. Et cela est d'une importance capitale dans ces moments mouvementés et changeants.

L'année 2017 a été particulièrement riche en projets et en événements. Monsieur Le Directeur Général vous les relatera dans son rapport d'activité. Cette tendance qui se confirme sur l'année 2018 répond à des évolutions majeures de notre secteur d'activité, qui connaît et continuera de connaître de profondes mutations.

Je souhaite ici rappeler quelques points qui me paraissent essentiels pour la compréhension de l'évolution du secteur, et donc des choix déjà opé-

rés par l'Association ou encore à venir.

Aujourd'hui, les nouveaux enjeux territoriaux, qui répondent en partie à la diminution des financements publics, bousculent notre schéma habituel: vertical et bilatéral dans un rapport financeur/financé. Nous entrons de plein pied dans une période où les financements deviennent multiples et où la notion de territoire est prégnante. Les nouveaux financements peuvent se capter à plusieurs en réseau en contractant des alliances stratégiques. Il y a une évolution vers un entrepreneuriat social.

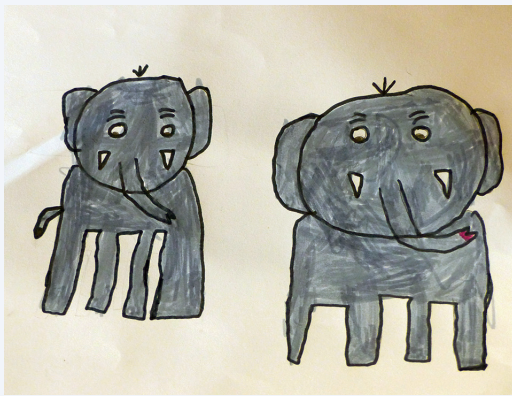
Il est donc nécessaire, voire primordial, que l'Association construise des partenariats forts afin de répondre de façon efficiente aux appels à projets mais aussi de se positionner comme acteur incontournable du territoire en proposant des projets innovants. Ces projets doivent être portés avec des partenaires. Je veux prendre pour exemple La Maison des deux ponts, projet piloté par le CMPP Pichon Rivière en la personne du Docteur OUVRY, en partenariat avec l'inter secteur du 11ème arrondissement de Paris et les CATTP des 18ème et 19ème arrondissements. Ce projet très largement soutenu par l'Education nationale et la Mairie de Paris verra probablement le jour avant la fin de cette année. Je tiens à remercier Monsieur JUTANT et Madame JARDIN qui nous ont ouvert les portes des personnes qu'il était indispensable de rencontrer.

Afin d'anticiper les actions à mener en amont de tout projet, un Comité appels à projets et innovation se réunira pour établir les outils nous permettant

d'être réactif dans nos réponses.

Les réformes de la tarification en cours sur l'ensemble du secteur s'associent à une logique de prestations identifiables et évaluables. Cette logique de prestation nous demande de clarifier notre offre de service et nous impose de valoriser nos prestations. L'outil de tarification Serafin-PH pour le secteur du handicap qui doit être mis en place en 2020 associera pour chaque besoin identifié, une prestation justifiée et un financement. Nous devons dès à présent nous approprier ce nouveau cadre d'analyse en cours d'expérimentation.

En ce qui concerne les départements, financeurs importants s'il en est, la tension financière est grandissante en raison de la progression de leurs dépenses obligatoires dans le domaine social: RSA, APA, mineurs non accompagnés, etc... Cela finit par impacter les organisations. On ne peut que constater aujourd'hui une tendance au glissement des missions vers les associations. Je pense notamment à la formalisation du Projet pour l'enfant dont le pilote est d'après la loi le Département. Pourtant, certains d'entre eux imposent aux associations d'en être à l'initiative. Cela questionne le parcours de l'enfant qui ne peut évidemment pas se réduire aux seules mesures d'AEMO/AED. Mais alors, serions-nous responsables de l'ensemble du parcours des enfants que nous accompagnons sur un temps déterminé? Il est évident que non car nous n'avons pas les moyens de mener à bien une telle coordination même si nous pouvons y apporter notre contribution. Nous ne pouvons pas ici nous substituer au Département.



Je pense aussi aux départements des Hauts-de-Seine et de Paris qui faute de moyens humains ne peuvent assurer leurs missions notamment en terme de signature des mesures d'AED. Ils demandent donc aux associations de se réorganiser en conséquence.

Ces enjeux ne peuvent être portés de manière isolée et je me réjouis qu'Olga Spitzer soit impliquée dans un grand nombre de fédérations. Il devient impératif que nous travaillions collectivement sur ces sérieuses dérives qui peuvent remettre en cause l'essence même de nos actions.

Pour autant, nous devons aussi nous questionner sur notre fonctionnement interne et sur l'offre que nous proposons. Nous ne pouvons nous positionner sur des enjeux de cette nature sans nous assurer que nos réponses sont efficaces, coordonnées et objectivées, tant au niveau de la qualité de l'accompagnement que de l'efficacité de la gestion.

Il est important que nous anticipions ces tendances, que nous réinterrogeons nos pratiques sans, bien entendu, mettre de côté la qualité de la prise en charge qui reste et restera notre priorité.

Deux notions majeures émergent des différents textes législatifs et réglementaires : l'efficacité de la proposition d'une part, le parcours de l'enfant d'autre part.

Cette notion d'efficacité qui nous est imposée trouve son illustration dans la contractualisation pluriannuelle, le CPOM, obligatoire pour le secteur médico-social et qui le sera peut-être demain pour le secteur de la protection de l'enfance.

C'est ainsi que l'Association a mené un travail approfondi avec l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France afin de finaliser un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens que j'ai signé en décembre 2017, et qui se déploiera sur les 5 prochaines années. Les établissements ne gèrent plus des dépenses autorisées mais des recettes émanant d'un financement public, dans un cadre négocié fixant des objectifs quantitatifs et qualitatifs. Ce contrat nous donne plus de liberté, et donc de responsabilité. Il doit être une opportunité. Et le travail mené avec les équipes s'y emploie. Je laisse à M. LIOTARD le soin de vous le présenter.

L'accompagnement des jeunes, c'est l'accompagnement de multiples parcours qui ne s'arrêtent pas aux murs de nos établissements et services. La qualité et la bienveillance passent par une nouvelle façon de penser la participation des jeunes et des familles, acteurs de leur propre parcours. Tout cela modifie les pratiques professionnelles tant dans le milieu ouvert que dans le médico-social.

Des nouvelles pratiques professionnelles demandent de nouvelles compétences que l'Association tente d'anticiper avec une gestion des ressources humaines ambitieuse, dans le domaine de la formation mais aussi de la qualité de vie au travail. Les différentes réunions sur le sujet en attestent. C'est d'ailleurs dans cette perspective que le Conseil d'Administration de ce jour a approuvé la proposition du Bureau relative à la répartition du CITS, qui sera présenté en NAO :

- le versement d'une prime sur le salaire du mois de novembre 2018

de 350 euros brut pour un équivalent temps plein à l'ensemble des collaborateurs de l'association sous contrat au 31 octobre 2018 ;

- le versement d'une prime de tutorat de 70 euros mensuel pour les collaborateurs acceptant de devenir le tuteur d'un stagiaire ou d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- le développement d'actions de formation et de recherche sur les modalités d'exercice de nos métiers et leurs évolutions.

Ce nouveau paysage demande un travail conséquent de l'ensemble des professionnels de l'Association. Monsieur LIOTARD et son équipe de la Direction générale s'investissent pour donner aux établissements et services les moyens de répondre à ces nouvelles exigences. Un travail important est mené sur :

- l'optimisation des outils de gestion ;
- la mise en conformité de tous les établissements et services ;
- la valorisation de la qualité des accompagnements ;
- une gestion des ressources humaines cohérente et ambitieuse.

Dans ce contexte évolutif, il devenait impératif que l'Association réaffirme ses valeurs et définisse une stratégie associative. C'est ce qu'elle a fait en élaborant un Projet associatif. Ce projet doit être le fil rouge qui oriente nos actions.

Une commission Projet associatif, que je préside, a été mise en place afin de suivre le déploiement de l'ensemble des actions.

La Direction générale travaille activement sur ce déploiement.

Priorité a été donnée à la communication qui est perçue par nombre d'entre vous comme insatisfaisante. Une réflexion est menée sur les outils et protocoles à développer pour une communication plus fluide.

Un nouveau site internet sera finalisé en janvier 2019. Ce site sera plus interactif et proposera un espace dédié aux salariés.

Toujours en matière de communication, mais aussi de conditions de travail, une messagerie nominative pour tous les salariés qui le souhaitent sera installée afin de leur permettre de mieux communiquer entre eux et avec leurs partenaires.

Pour ce qui est des autres axes du Projet associatif, l'année 2017 a été une année que je qualifierai « d'état des lieux » ; certaines réflexions, qui sont des réflexions concrètes, se prolongent d'ailleurs en 2018. Cela n'empêche aucunement la mise en œuvre dès maintenant d'un certain nombre d'actions figurant dans le Projet.

Cela prend bien sûr du temps. Mais le Projet associatif est une priorité, et je souhaite que la dynamique positive initiée perdure et se développe au

sein de l'Association. Avec le soutien des administrateurs, notamment de Mme JARDIN et de Mme ANDRE, je travaillerai à conforter cette dynamique. Le bilan sera fait en fin d'année.

Mesdames et Messieurs, notre secteur évolue profondément sur tous les plans, qu'il s'agisse des modes de financement et de gestion, des contractualisations, des modalités de prise en charge des enfants, des partenariats, etc...

Dans ce contexte mouvant, il faut être fort et savoir s'adapter. Notre Association saura répondre aux enjeux, car elle est solide.

Permettez-moi de remercier mes collègues administrateurs pour leur engagement en faveur d'Olga SPITZER, et, plus égoïstement, pour le soutien qu'ils m'apportent.

Notre Association dispose d'un encadrement efficace, actif et en capacité de préparer l'avenir, que ce soit à la Direction générale, sous la houlette de M. LIOTARD, ou dans les services et établissements conduits par des directrices ou directeurs, avec le concours des chefs de service, qui assument pleinement leurs responsabilités.

Elle dispose de finances saines comme le montreront les rapports de notre Trésorier, M. RAOUL, et du Commissaire aux comptes, que je remercie tous deux. Toutefois, il existe des « points de vigilance ». Le plus important, que souligneront le Trésorier et le Directeur Général, tient au niveau d'activité des services et établissements qui doit être conforté et dans certains cas notablement accru.

Dans les Instances Représentatives du Personnel, se déroule un dialogue constructif, et que je souhaite plus constructif encore dans l'avenir puisque les ordonnances sur le travail font que la primauté des accords d'entreprises concernera un grand nombre de dispositions contenues actuellement dans les conventions collectives.

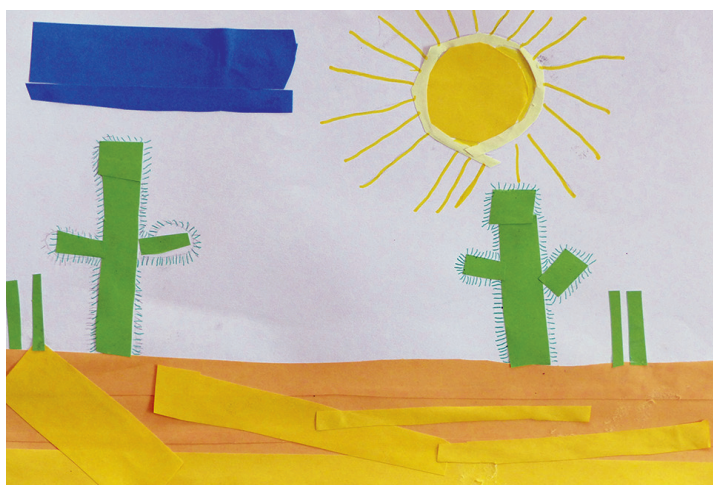
Oui, notre Association Olga SPITZER est forte.

Forte de ses valeurs, regroupées dans sa Charte et partagées par tous.

Forte de ses 850 salariés, de leur compétence, de leur savoir-faire, de leur esprit d'innovation et de leur engagement quotidien.

Et elle saura donc s'adapter pour relever les défis auxquels elle est confrontée.

Michel MORIN
Président



Rapport du Trésorier

Faits marquants de l'année

L'exercice 2017 a été marqué par les événements suivants :

- le démarrage du chantier de réhabilitation des locaux du SSE des Hauts-de-Seine situés au 26 rue Salvador Allende à Nanterre et le déménagement provisoire du service ;
- le démarrage des travaux de la nouvelle antenne de Palaiseau du SSE de l'Essonne ;
- l'acceptation par le département de Paris du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Financement, déposé en 2013 et actualisé en 2017, de la Direction générale ;
- la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) des activités médico-sociales de l'Association.

Compte de résultat

Le résultat global de l'Association, après la reprise des résultats administratifs antérieurs, s'élève à **+ 5,8 K€**.

Il se décompose de la manière suivante :

- Résultat déficitaire de la gestion propre de -31,6 K€
- Résultat excédentaire de la gestion contrôlée de + 37,4 K€

Produits et charges 2017

- Le total des **produits** s'élève à 48.663 K€ et diminue de 2,42% par rapport à l'exercice précédent. Les produits issus de la tarification représentent environ 94,56% des ressources de l'Association pour un montant total de 46.425 K€ contre 47.914 K€ l'année précédente, soit une diminution de 3,11 % du fait

d'une activité réalisée inférieure à l'activité prévisionnelle dans certains établissements.

- Le total des **charges** s'élève à 49 085 K€ contre 49.833 K€ l'exercice précédent, soit une diminution de 1,50% liée à la baisse des impôts, taxes et versements assimilés due au CITS. Toutefois, elle est compensée par l'augmentation des engagements à réaliser sur ressources affectées. Par contre, les dotations aux provisions diminuent de 899 K€, soit - 25,91%, et notamment les provisions pour litiges.

Synthèse des résultats par établissement

La décomposition du résultat par établissements et services se présente ainsi :

Gestion contrôlée Article L312-1 du CASF	Volume des charges	Volumes des produits	Résultats administratifs antérieurs repris	Résultats de gestion 2017	Variation provision Congés Payés	Résultat sous contrôle de l'autorité de tarification
ITEP Le Petit Sénart	7 414 983,41	6 980 859,25	200 974,98	- 233 149,18	27 545,74	- 205 603,44
SESSAD	955 891,21	1 027 209,55	13 775,80	85 094,14	- 1 286,56	83 807,58
ITEP Les Fougères	980 132,32	768 738,61	- 759,19	- 212 152,90	6 197,18	- 205 955,72
CAFS Les Fougères	1 348 470,26	1 124 233,01	- 34 402,06	- 258 639,31	- 24 535,49	- 283 174,80
CMPP du Val d'Yerres	885 042,82	860 318,13	70 635,83	45 911,14	10 922,53	56 833,67
CMPP de Corbeil-Essonnes	1 151 759,97	1 118 354,06	138 071,19	104 665,28	18 259,75	122 925,03
CMPP Pichon-Rivière	461 017,93	540 959,50	- 27 218,00	52 723,57	- 10 178,39	42 545,18
Service d'AEMO de Paris	8 067 737,26	8 271 589,60	- 57 976,93	145 875,41	12 402,88	158 278,29
Service d'Investigation Éducative de Paris	1 093 525,93	1 140 212,13	- 4 321,23	42 364,97	- 1 788,49	40 576,48
Service d'AEMO de l'Essonne	4 261 068,28	4 317 386,90	44 693,89	101 012,51	- 9 788,83	91 223,68
Service d'Investigation Éducative de l'Essonne	1 020 684,09	1 017 772,15	12 798,55	9 886,61	- 15 237,21	- 5 350,60
Service d'AEMO des Hauts-de-Seine	6 562 862,82	6 350 291,31	47 000,33	- 165 571,18	- 74 159,69	- 239 730,87
Service d'Investigation Éducative des Hauts-de-Seine	869 970,19	751 446,05	11 045,43	- 107 478,71	- 504,64	- 107 983,35
Service d'AEMO du Val-de-Marne	3 319 475,36	3 529 708,31		210 232,95	- 31 089,32	179 143,63
Service d'Investigation Éducative du Val-de-Marne	1 480 889,23	1 504 632,68	- 49 273,33	- 25 529,88	7 633,21	- 17 896,67
Service de Réparation Pénale du Val-de-Marne	165 782,83	139 844,35	5 808,44	- 20 130,04	4 280,59	- 15 849,45
Service de Prévention et Protection de l'Enfance	5 484 653,50	5 690 601,03		205 947,53	- 16 662,00	189 285,53
Service de Prévention Spécialisée de Paris	605 662,07	607 814,36	53 277,76	55 430,05	254,16	55 684,21
Service d'Écoute Psychologique						
Parents-Enfants	295 162,61	292 115,92		- 3 046,69		- 3 046,69
Espace Famille Médiation	486 762,19	489 304,21		2 542,02		2 542,02
Maison des Liens Familiaux	528 143,34	531 316,43		3 173,09		3 173,09
Direction générale	1 538 507,98	1 532 132,68	4 657,68	- 1 717,62	- 9 675,46	- 11 393,08
Résultat des activités en gestion contrôlée	48 978 185,60	48 586 840,22	428 789,14	37 443,76	- 107 410,04	- 69 966,28
Siège (Gestion Propre)	107 796,86	76 189,27		- 31 607,59		- 31 607,59
Résultat de l'Association	49 085 982,46	48 663 029,49	428 789,14	5 836,17	- 107 410,04	- 101 573,87

BILAN ACTIF

> ACTIF IMMOBILISÉ

La variation des actifs immobilisés nets s'explique comme suit :

Le détail des régularisations et virements de poste à poste 2017 est le suivant :

- Régularisations amortissement sur l'exercice 2017
- 2.917€
- Régularisations valeurs brutes immobilisations sur 2017
1.286€

Les virements de poste à poste ou régularisations concernent des ajustements des fiches d'immobilisations et des comptes suite à des corrections d'erreurs, à des ajustements d'imputation, ou à des régularisations du coût d'entrée suite à la réception d'avoir de la part des fournisseurs ou à des corrections d'erreurs.

> ACTIF CIRCULANT

Les créances usagers s'élèvent, à la clôture des comptes, à un montant net de 8.629,80 K€ (dépréciations déduites) versus 7621,70 K€ en 2016. Elles augmentent donc de 13,23% en raison de retard de paiement du département de Paris.

Elles se décomposent comme suit :

Au 31 mai 2018, il reste environ 28,5% à recouvrer sur le volume de créances de clôture.

Les créances « État et autres collectivités » varient de 626 K€, entre 2017 et 2016, en raison du CITS.

> LA TRÉSORERIE

La variation de la trésorerie 2017 s'explique de la manière suivante :

Solde net des actifs immobilisé de début d'exercice	14 262 609
Acquisitions de l'exercice 2017 actifs incorporels et corporels	2 163 577
Entrées de l'exercice 2017 actifs financiers	1 742 108
Sorties de l'exercice 2017 actifs incorporels et corporels	- 842 150
Sorties de l'exercice 2017 actifs financiers	- 232 207
Dotations aux amortissements de l'exercice 2017	- 1 571 004
Reprises dotations aux amortissements de l'exercice 2017	832 062
Reprises provisions dépréciation actifs financiers	15 216
Régularisations et virements de poste à poste	4 207
Solde net des actifs immobilisés en fin d'exercice	16 374 418

En K€	2017	2016
Créances usagers	7 706,90	6 566,90
Créances douteuses	166,50	283,70
Factures à établir	887,00	1 262,20
Montant brut	8 760,40	8 112,80
Dépréciation	130,60	491,10
Montant net	8 629,80	7 621,70

Solde trésorerie de début d'exercice	7 680 074
Imputation parts sociales Caisse d'épargne en actif financier	- 1 500 000
Augmentation solde net des créances usagers à la clôture	- 1 008 105
Financements chantiers (variation immobilisations en cours)	- 1 248 651
Variation créances charges sociales	- 46 689
Variation autres actifs financiers	- 25 117
Imputation régie d'avance (compte de tiers) en trésorerie	21 2007
Solde trésorerie en fin d'exercice	3 872 712

BILAN PASSIF : éléments significatifs

Les fonds propres de l'Association sont stables. En effet, ils diminuent de 30.740€ soit 0,19%.

Les provisions pour risques et charges augmentent de 27.565€ entre 2016 et 2017. Cette augmentation est due à une hausse de la provision retraite de 393.741€ compensée par une baisse des provisions pour litiges ou pour charges de 366.176€

Les fonds dédiés augmentent, à la clôture de l'exercice, de 809.291€. Cette augmentation a pour principale origine l'affectation du CITS en fonds dédiés à hauteur de 718.180,33€ et l'affectation de CNR ou de ressources à des actions de formations à hauteur de 60.937€.

L'affectation du CITS en fonds dédiés a été approuvée par le Conseil d'Administration conformément à la décision du Bureau, lors de sa séance du 13 juin 2018.

Les modalités d'utilisation des fonds en question ont été décidées comme suit :

- le versement d'une prime exceptionnelle, en complément du

salaire du mois de novembre 2018, d'un montant de 350€ brut pour un équivalent temps plein, à l'ensemble des collaborateurs de l'Association sous contrat au 31 octobre 2018 ;

- le versement d'une prime de tutorat de 70€ brut mensuel en complément du salaire de nos collaborateurs acceptant de devenir le tuteur d'un stagiaire ou d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au cours de la période du stage ou dudit contrat ;
- l'allocation de moyens au développement des compétences des collaborateurs de l'Association, en intensifiant des actions de formation ou en mettant en œuvre des actions de recherche ou de consulting sur les modalités d'exercice de nos métiers et leurs évolutions, sur nos modalités et/ou sur nos territoires d'intervention.

AGRÉGATS FINANCIERS

- Le FRI au 31/12/2017 s'élève à 2.151 K€ contre 3.000 K€ au 31/12/2016.
- Le FRE au 31/12/2017 s'élève à 5.142 K€ contre 4.460 K€ au 31/12/2016

CONCLUSION

En conclusion, le résultat de l'exercice 2017 de l'Association n'est pas significatif. En effet, il recouvre des situations extrêmement variées suivant les établissements et n'est fonçible que pour les établissements ayant conclu un CPOM.

La mise en place de tableau de bord d'activité mensuel est absolument essentielle.

Les équipes comptables et la Direction financière vont poursuivre, au cours de l'exercice 2018, les travaux suivants :

- changement du système d'information comptable ;
- actualisation du plan comptable de l'Association ;
- et approfondissement de la comptabilité analytique des établissements.

Alain RAOUL

Trésorier



L'activité

L'avis du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) intitulé «La protection de l'enfance, un angle mort des politiques publiques de la jeunesse» s'alarme de la situation des jeunes placés dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Le constat est sans appel «le jour de leurs 18 ans, 30% des jeunes sont mis à la rue, en «sortie sèche». Et un tiers des jeunes sans domicile fixe que l'on trouve dans les centres d'hébergement ou les soupes populaires sont passés par l'ASE [...]. Seuls un tiers des jeunes majeurs placés, soit 21 000 d'entre eux, bénéficient de contrats [jeunes majeurs] pour des durées de plus en plus courtes. La charge incombe aux départements, dont les finances sont de plus en plus exsangues, et qui ont beaucoup réduit leur soutien.

Dans son rapport le CESE propose de remettre l'État au cœur du dispositif en créant un Fonds national de péréquation des dépenses de protection de l'enfance, de garantissant une prise en charge jusqu'à la fin des études ou un premier emploi stable. Il souhaite aussi développer le parrainage, en allouant des ressources pérennes aux associations départementales d'entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance qui fédèrent notamment des anciens de l'ASE, très concernés, et pouvant apporter un vrai soutien en montrant aux plus jeunes qu'on peut «s'en sortir».

L'Association doit offrir aux jeunes accueillis une orientation, et les aider à entrer sur le marché de l'emploi. C'est l'un des objectifs que nous devons atteindre dans les prochaines années.

Concernant la question de l'adhésion aux fédérations, une forte implication est demandée au niveau de la Direction générale et des Directions d'établissements afin de peser sur les orientations politiques de ces instances. Les enjeux et les conséquences pour l'Association l'imposent. Les associa-

tions ne peuvent porter seules les problématiques du secteur.

Pour revenir à l'activité, c'est dans le contexte détaillé par notre Président, que les établissements et services ont mené à bien leurs objectifs d'activité sur l'année 2017.

L'activité est relativement stable sur l'ensemble des services de l'Association excepté sur deux établissements médico-sociaux. Au demeurant, il nous faut rester très vigilants sur cette question et faire de cet indicateur une priorité pour chacun d'entre nous.

Le Milieu ouvert

Les services d'AEMO, (le SSE 92, le SSE 91, le SSE 94 et l'AEMO de Paris) habilités en 2013 et 2015, et dont le dossier est en cours d'instruction pour la majorité d'entre eux, ont accompagné cette année 6273 enfants (pour une capacité théorique de 6 767 mineurs), dont 501 âgés de moins de 3 ans (ce qui représente 8% des enfants suivis), et qui traduit des situations de dangers complexes.

Il a donc été décidé que chaque travailleur social bénéficie d'une formation sur l'observation du tout petit. Des projets ont par ailleurs été développés et seront détaillés dans le chapitre sur les projets des services.

L'ensemble des services du milieu ouvert est très largement sensibilisé à cette problématique.

Le léger fléchissement d'activité de certains services s'explique notamment par le départ de personnels et la difficulté de recrutement. Il est donc important d'anticiper autant que faire se peut les changements de personnel afin d'assurer une continuité dans les suivis. La GPEC nous procurera je le souhaite cette visibilité.

Concernant le Service de Prévention et Protection de l'Enfance de Paris (SPPE), cette année enregistre en-

core un léger déficit d'activité de 9% qui s'explique principalement par un turnover important des mesures, 50% en 2017. Cela entraîne des pertes de journées facturables représentant le temps incompressible entre la sortie d'une mesure et l'entrée d'une nouvelle.

Ce point a été abordé lors d'une rencontre le 17 mai dernier avec Madame VERSINI qui a rappelé la tenue prochaine de la réunion de l'Observatoire de la protection de l'enfance de Paris au cours de laquelle l'Association ne manquera pas d'exposer cette problématique.

Au demeurant, les permanences d'accueil et de conseil éducatif (PACE) élargies à toutes les antennes du SPPE ont permis de contractualiser 6% des mesures.

Au-delà de l'activité, l'ensemble des services de l'Association proposent de multiples ateliers, projets qui répondent aux besoins identifiés des jeunes et de leurs familles.

Un travail conséquent a été mené au sein du SSE 91 afin d'aboutir en 2018 à la mise en place de visites en présence d'un tiers, ou le Groupe Parents, initié au SPPE, qui répond à un axe important du Projet associatif, à savoir l'implication et la participation des familles.

Des ateliers sont mis en place au sein de l'AEMO de Paris notamment en direction des adolescents tel que le Projet d'Accueil et d'Accompagnement Soutenu.

Ces actions doivent être mieux valorisées et plus visibles comme cela peut être le cas lors des rencontres débat mises en place par le SSE 94 (4 en 2017) ou les matinées de rencontre clinique du Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants D. W. Winnicott (SEPPE) dont la dernière, qui s'est tenue dans le 5ème arrondissement de Paris et qui avait pour thématique

«Prévention et protection de l'enfance, penser la clinique avec D.W. Winnicott», a réuni 250 personnes.

La valorisation de ces projets est donc un des chantiers prioritaires 2018/2019.

Les services d'investigations ont également enregistré une activité stable, 1566 mesures en 2017. L'enjeu est de taille sur la comptabilisation de doubles mesures ou du taux fratries qui impacte le nombre de mesures par travailleur social. L'Association reste attentive aux réflexions menées au sein des fédérations sur le sujet.

Concernant l'évaluation interne, elle a été pilotée par l'inter-SIE et transmise aux autorités en février 2017. En 2018, l'inter-SIE s'est attelée à l'évaluation externe en cours de finalisation et se montre particulièrement active au sein de la FN3S interlocuteur privilégié du ministère.

Le Service de Prévention Spécialisée (SPS) du 11ème arrondissement de Paris, en cours de reconventionnement 2019-2021, largement implanté dans l'arrondissement, accompagne 378 jeunes contre 348 en 2016, majoritairement âgés de 12 ans à plus de 21 ans. Cette nouvelle problématique est à prendre en compte dans le développement de nouveaux projets.

Le SPS propose aux jeunes des séjours, des activités mais aussi un soutien à l'obtention de leur BAFA, avec l'aide du CIO de l'Association. Ce service, encore peu connu, a accueilli 85 nouveaux jeunes sur l'année, auxquels s'ajoutent les jeunes suivis de longue date. Sa conseillère, Madame LEFRANCOIS, a une connaissance précise des dispositifs et a pu déployer un réseau au service des jeunes suivis par l'Association. Pour 2018, l'enjeu sera de développer cette mission, notamment en faisant en sorte que les équipes de travailleurs sociaux puissent la solliciter.

Les contraintes financières sont prégnantes et accentuent la pression sur l'ensemble des établissements et services; en particulier pour les services subventionnés. Cela est d'autant plus vrai pour le Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants D. W. Winnicott

(SEPPE), pour l'Espace Famille Médiation (EFM) et pour la Maison des Liens Familiaux (MDLF). Les directrices, très engagées, ne ménagent pas leur peine pour maintenir le niveau de subvention et tenter de trouver des financements complémentaires.

Bien que l'ensemble de ces services réponde à un besoin identifié, leur niveau de subvention se voit diminué. La recherche de financements complémentaires en provenance d'organismes privés devient une priorité.

Le SEPPE a suivi 834 familles en 2017, soit 2 237 entretiens et ce malgré le gel de 0.52 ETP de psychologue. Il développe par ailleurs une expertise auprès des collèges.

L'EFM, qui fêtera bientôt ses 20 ans d'existence, poursuit son développement avec la mise en place, notamment, d'une permanence dans le 16ème arrondissement de Paris. Ce service a honoré sur 2017, 2043 entretiens contre 1 899 en 2016, principalement sur les territoires de Paris et de l'Essonne.

L'EFM c'est aussi des permanences au sein des TGI de Créteil, de Paris et d'Evry. Ce dernier a mis en place une expérimentation en septembre 2017 de «Tentative de Médiation Préalable obligatoire» (TMFPO) – qui a fortement sollicité l'ensemble de l'équipe.

La MDLF, ouverte en 2016, soutenue par la Mission famille de la Mairie de Paris, a trouvé son rythme de croisière mais rencontre déjà quelques freins financiers. Au-delà du développement du Centre ressources, celle-ci propose des prestations diversifiées notamment:

- les médiations familiales qui ont concerné 455 personnes en 2017;
- l'espace de rencontre qui a enregistré 300 visites, en forte augmentation du fait de la fermeture de trois espaces parisiens;
- les visites en présence d'un tiers, soit 32 visites sur l'année.

Les établissements médico-sociaux

Leurs autorisations ont été renouvelées en début d'année 2017.

Ils ont été mobilisés sur le CPOM et la formalisation des objectifs suivants:

- l'atteinte d'un niveau d'activité à hauteur de 90% nécessaire à l'obtention de la dotation globale;
- l'accompagnement du parcours de l'enfant par la mise en place, notamment, d'un pôle médico-social confié à Madame Roselyne VALA qui devra répondre aux exigences de transversalité, de mutualisation et d'efficience;
- la qualité de nos accompagnements par la mise en place d'une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Ces objectifs doivent être rigoureusement suivis. Des groupes de travail sont actifs, d'autres seront créés afin d'impliquer le maximum de professionnels. Le travail est complexe car il perturbe nos méthodes et logiques d'accompagnement. Il nous faut aussi prendre le temps de mettre en place cette nouvelle organisation. La Direction générale se déploiera au sein de l'ensemble des établissements et services médico-sociaux afin d'assurer une communication détaillée de ce contrat.

Le nombre d'enfants suivis en CMPP est stable par rapport à 2016. Les trois CMPP – «Pichon Rivière», Val d'Yerre et de Corbeil-Essonnes - ont suivis 937 enfants, ce qui représente 20 718 actes facturables et 27 538 réalisés, soit un manque à gagner de 7,5%.

La liste d'attente est toujours aussi importante sur le CMPP de Corbeil-Essonnes. Une étude sera menée dans le cadre du CPOM, afin de réduire cette liste d'attente.

Le dispositif ITEP/CAFS/ SESSAD

Le SESSAD a accompagné 69 enfants sur l'année 2017, soit un niveau d'activité de 60% qui doit aller en évoluant grâce notamment à une relocalisation des antennes afin de pouvoir développer l'activité. Cette augmentation de l'activité permettra de réduire l'attente qui est d'un an à Épinay-sous-Sénart et de deux ans sur l'antenne d'Evry.

L'ITEP «Le Petit Sénart» a accueilli 122 enfants pour une capacité de

111, majoritairement âgés de 10 à 14 ans. Il est à noter que 33% des enfants sont concernés par une mesure d'AEMO et 11 % par une mesure d'AED, d'où l'importance de travailler en étroite collaboration avec l'ASE et le SSE de l'Essonne.

Vingt-quatre enfants sont scolarisés au sein d'écoles en milieu ordinaire à temps plein et quarante-cinq à temps partiel. Soixante-quatre enfants sont scolarisés en temps partagés ITEP/Éducation nationale. La scolarisation reste un axe prioritaire important dans la réalisation du projet pour l'enfant. C'est pourquoi nous avons initié une démarche auprès de l'Éducation nationale pour formaliser un partenariat fort visant à éviter les ruptures dans le projet de scolarisation des jeunes.

L'ITEP/CAFS «Les Fougères» a passé une année particulièrement mouvementée. La Directrice est partie en octobre 2016. Dans la perspective de la signature du CPOM, il a été décidé de ne pas la remplacer. Le Directeur Général en a donc pris l'intérim.

Ces deux structures ont rencontré diverses difficultés qui ont mené à la formalisation de plans d'actions actuellement confiés à Madame Estelle DELMAS-FAVODON, Directrice Qualité et Développement. Aujourd'hui, l'activité n'est pas au rendez-vous et nous espérons que la mobilisation des équipes et de la Direction générale portera très rapidement ses fruits, l'Association n'étant pas en capacité d'absorber les déficits récurrents.

Pour 2017, le niveau d'activité de l'ITEP est de 60% et de 67% sur le CAFS.

À ce titre, il faut souligner le travail des assistantes familiales, insuffisamment reconnu. Les enfants accueillis sont pour 80% issus de l'ASE, orientés par la MDPH. Le travail est complexe et demande de s'appuyer sur une équipe dynamique et soutenante. Il est vrai que l'absence de médecin psychiatre, ressource rare, est un frein aux prises en charge thérapeutiques dont l'équipe a fort besoin.

Quant à l'ITEP «Les Fougères», ce service accueille des jeunes filles ado-

lescentes requérant une mobilisation et une réponse spécifiques à leurs besoins.

Cela devra être développé dans le prochain projet d'établissement, nous nous mobilisons dès à présent pour que l'activité soit au rendez-vous en 2019.

En quelques mots, les autres faits marquants de l'année ont touché principalement:

Dans les Haut-de-Seine, le déménagement en octobre 2017 du pôle de Nanterre dans des locaux situés à proximité, afin d'effectuer des travaux de rénovation. Cela a mobilisé l'ensemble de l'équipe et, bien entendu, le Directeur du SSE 92, Monsieur Stuart HARRISON.

L'arrivée d'un directeur adjoint, Monsieur Bertrand DERIC, en septembre 2017, qui a contribué à l'avancée rapide de ce projet. Le Service devrait réintégrer ses bureaux en juillet 2018.

Ces projets de rénovation seront nombreux sur les prochaines années, il en va de la qualité de vie au travail et de la qualité de nos accompagnements.

Une étude a été finalisée en 2018 au SSE 94 (Créteil).

L'antenne de Chilly Mazarin s'est installée à Palaiseau en 2018.

Ces chantiers de rénovation nécessitent une forte implication des directeurs. La Direction générale travaillera sur un outil facilitant le pilotage de ces projets souvent complexes.

Dans le Val-de-Marne, dont le Directeur Général a pris l'intérim dans un contexte relativement tendu avec le Département après le départ de la Directrice, Madame CUADROS, en juillet 2017 et ce jusqu'à l'arrivée de Madame CLERC en début d'année, qui permettra de jeter les bases d'un nouveau partenariat restant à construire, notamment dans un contexte de mise en place d'un CPOM en 2019 - 2020.

Il convient de souligner le travail conséquent de la Direction générale, qui s'emploie à répondre aux problématiques que rencontrent nos directeurs, tout en assurant la mise en conformité de l'Association dans un grand nombre de domaines:



- la mise en place d'outils de gestion, le soutien lors des discussions budgétaires, l'expertise financière;
- le pilotage d'un audit sur le traitement des données à caractères personnel dont les plans d'actions seront déployés dès 2018 dans le cadre de la RGPD – Règlement Général sur la Protection des Données;
- une homogénéisation des outils et procédures existants au sein des établissements et services;
- le pilotage du CPOM;
- la mise en place des formations collectives et la formalisation d'outils RH;
- des investissements conséquents en termes de système d'information: parc informatique, serveurs, logiciels, ...;
- un soutien logistique, qui doit faire face à une demande grandissante.

Nous ne pouvons mener à bien nos projets en faveur des jeunes qu'à la condition de mieux les connaître, à l'instar de l'enquête statistique menée par le SSE 91 sur les caractéristiques de la population prise en charge. A ce titre, un nouvel outil statistique d'activité nous permettra de répondre à cette exigence.

Ce discours ne se veut pas alarmiste. L'Association Olga SPITZER est passée par des étapes successives qui ont jalonné ses 95 ans d'existence. Ne pouvant se fonder que sur sa stricte notoriété, elle doit continuer à porter innovation, amélioration de ses pratiques au profit des enfants, adolescents et de leurs familles, grâce à la mobilisation quotidienne de tous nos

Les Ressources humaines

L'effectif total de l'Association, inscrit au 31 décembre 2017, est de 847 salariés tous contrats confondus, contre 864 en 2016.

- Les femmes représentent 80,00 % de cet effectif contre 20 % pour les hommes. Cette représentation est une tendance lourde de notre secteur d'activité.
- L'âge moyen des salariés s'établit à 44 ans 2 mois, contre 44 ans et 6 mois en 2016.

L'Association compte :

- 91 personnes de 60 ans et plus, soit 10,75 % de l'effectif associatif ;
- 233 salariés entre 50 et 59 ans, soit 27,51 % de l'effectif ;
- 220 personnes entre 40 et 49 ans, soit 25,97 % de l'effectif ;
- 285 personnes entre 25 et 39 ans, soit 33,64 % de l'effectif ;
- Et seulement 2,13 % de salariés de moins de 25 ans, soit 18 personnes.
- L'ancienneté moyenne est de 7 ans et 9 mois, contre 7 ans et 6 mois en 2016.
- Le nombre de CDI représente 93,85 % de l'effectif contre 6,15 % pour les CDD.
- Le nombre de salariés à temps partiel est stable à 29 %, pourcentage identique observé en 2016.
- Le taux d'absence pour maladie afflige une légère diminution : 4,58 % en 2017 contre 4,66 % en 2016.
- Enfin, les congés maternité continuent leur forte augmentation, passant de 3462 jours en 2016 à 4166 jours en 2017.

Au-delà de ces indicateurs, l'année 2017 a vu l'accentuation du déploie-

ment de dispositifs de ressources humaines tels que

• UN DIALOGUE SOCIAL DE PROXIMITÉ ET RÉGULIER, RENFORCÉ EN 2017 PAR LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

L'Organisation Internationale du Travail définit le dialogue social comme « une notion large incluant tous les types de négociation, de consultation, ou simplement d'échange d'informations entre l'employeur et les salariés sur des questions présentant un intérêt commun et relatives à la politique économique et sociale dans une structure ».

En 2017 plus de 272 réunions se sont déroulées dans l'ensemble des Établissements et Services de notre Association.

Le souci constant de l'Association est d'offrir à chacun la possibilité de s'épanouir dans son travail. Elle veille pour cela à en réunir les conditions les plus favorables par le dialogue social. Dans le cadre de ce dialogue permanent, l'Association a signé plus de 10 accords d'entreprise depuis 5 ans.

La présidence de l'Association a par ailleurs été particulièrement mobilisée tout au long de cette année dans le cadre des prises de contact avec tous les syndicats représentatifs dans notre organisme.

Les différents syndicats représentant les professionnels présents au sein de notre Association sont :

- La CFDT (Confédération Française Démocratique du travail)
- SUD (Union Syndicale Solidaires)
- La CGT (Confédération Générale du Travail)
- FO (Force Ouvrière)

L'accord sur les négociations annuelles obligatoires (NAO) pour l'an-

née 2017 a été signé pour la première fois depuis 5 ans par deux organisations syndicales : la CFDT et la CGT représentant respectivement 32,45 % et 22,71 % des voix recueillies lors des dernières élections professionnelles de 2016.

Cet accord, actuellement en cours d'agrément auprès de la Direction générale de la cohésion sociale, conformément à l'article 314-16 du Code de l'action sociale et des familles, prévoit entre autres :

- la poursuite des efforts entamés par l'Association depuis plusieurs années en vue d'harmoniser la valeur faciale des tickets restaurants ainsi que la répartition de la prise en charge employeur/salarié (60/40) ;
- l'inscription systématique à tous les budgets de l'obtention d'une prime de risque pour les salariés se rendant au domicile des familles dans le cadre contraint de leurs activités professionnelles ;
- le maintien de l'application des modalités de calcul de l'indemnité de départ à la retraite à taux plein pour tous les salariés, nonobstant leurs périodes d'absences, notamment pour maladie ;
- la suppression de l'abattement dans le déroulement de carrière pour tous les salariés ayant été en congé parental.

En plus de cet accord, les partenaires sociaux de l'Association Olga SPITZER ont engagé deux autres négociations en 2017 : la Qualité de Vie au Travail (QVT) et la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC).

Au niveau de la branche, l'avenant numéro 340 de la Convention collective du 15 mars 1966 relatif à l'augmentation de la valeur du point a été signé par les partenaires sociaux. Cet avenant prévoyait une variation

très modérée de la valeur du point de 3,76€ à 3.77€.

Un projet d'avenant concernant les Assistants familiaux était également en discussion, ce texte prévoirait entre autres la possibilité de déclencher l'article 39, l'augmentation des grilles de rémunération, l'augmentation de l'indemnité d'attente (en cas de baisse d'activité) et inciterait les employeurs à organiser effectivement la prise des congés par la mise en place de relais.

D'autre part, les négociations relatives au nouveau cadre conventionnel s'annonçant, les partenaires sociaux auront à plancher notamment sur les nouvelles articulations des accords branche/accords d'entreprise, les nouvelles problématiques autour du financement, et la fin de l'opposabilité financière des Conventions collectives régissant notre activité.

Enfin, l'année 2017 a vu l'arrivée d'une batterie de mesures légales appelées « ordonnances Macron » : le renforcement du dialogue social, la hiérarchie des normes, la sécurisation de la relation de travail.

GARANTIR L'EMPLOYABILITÉ DES COLLABORATEURS

L'Association Olga SPITZER est convaincue qu'il ne peut y avoir d'usagers satisfaits sans collaborateurs investis et motivés. La motivation des femmes et des hommes de notre Organisation repose notamment sur leur développement par leur parcours professionnel ou par la formation.

Ainsi, près de 19 000 heures de formation ont été dispensées en 2017, soit une augmentation de plus de 25% par rapport à 2016.

- 152 actions de formation regroupant 608 participants ont été réalisées, dont 66 actions de formation collective;
- 416 salariés ont participé au moins à une action de formation, dont 336 salariés en action de formation collective;
- 309 entretiens professionnels de formation ont été réalisés.

Plusieurs raisons expliquent cette augmentation :

- une gestion efficiente de nos ressources par la mutualisation de nos moyens;
- une meilleure identification des besoins permettant l'activation de dispositifs de financement adéquats;
- une augmentation des formations collectives et transverses;
- une augmentation des entretiens professionnels de formation.

Comme précisé dans le rapport d'activité RH de l'année dernière, l'année 2017 a été l'occasion d'accroître la coordination de la gestion administrative et budgétaire de l'investissement formation pour mieux optimiser l'accompagnement de tous les projets de formation.

LES ORIENTATIONS ASSOCIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION

En référence au projet associatif et aux différents projets d'établissements et de services, ces orientations sont regroupées par plans :

• Protection de l'enfant

- protection de l'enfance inclusion 2.0 de l'insertion;
- repérer et mieux accompagner les adolescents;
- mobiliser les compétences familiales;
- réforme de la protection de l'enfant;
- détection de la maltraitance chez le bébé;
- ...

• Administration-Gestion

- EPRD dans les ESMS;
- maîtriser les spécificités comparables dans ESMS;
- trier pour archiver l'essentiel;
- secrétaires de service de médiation familiale;
- établir le budget prévisionnel;

- être assistant de direction;
- ...

• Direction et Management - Qualité

- gestion du temps et gestion du stress;
- approche constructive des conflits et médiation;
- encadrer une équipe pour la première fois;
- bientraitance en institution;
- référent bientraitance;
- ...

• Prévention et maintien dans l'emploi

- optimiser les écrits professionnels;
- identifier les risques psychosociaux;
- journées annuelles de thérapie Psy;
- processus de radicalisation;
- ...

Plusieurs actions de formation ont été organisées au niveau associatif. Véritables vecteurs de mutualisation, ces formations participent à faire vivre l'identité associative en permettant à plusieurs salariés des différents Etablissements et Services de se rencontrer au Siège de notre Association.

Bien entendu, une attention particulière est constamment portée à la prise en compte des évaluations de ces actions de formation et aux appréciations formulées par les salariés participants. Ce travail incite à l'amélioration de la qualité des futures formations.

Par ailleurs, le développement des compétences de nos collaborateurs par les formations a toujours favorisé une meilleure politique de promotion interne.

Ainsi, L'Association Olga SPITZER propose des opportunités de promotion interne en s'assurant, par exemple, que les postes d'encadrement sont accessibles aux employés.

Pour accompagner l'ensemble des

collaborateurs et valoriser leur expérience professionnelle, la pratique de l'entretien professionnel de formation est généralisée depuis plus de 4 ans.

Cette identification des besoins par des entretiens, et leur réalisation au travers des plans, est le premier levier pour accompagner les évolutions des métiers, pour préparer les compétences de demain, maintenir l'employabilité des salariés et les accompagner dans leurs parcours professionnels et éventuelle reconversion.

Pour renforcer ce mouvement, la Direction réfléchit actuellement, dans le cadre de la négociation sur la GPEC, à proposer un entretien annuel à l'initiative exclusive du salarié. Cet exercice viserait en particulier à s'assurer de la qualité de la tenue de poste du collaborateur, à voir avec lui les pistes de progression sur son métier, et à proposer une évolution professionnelle.

SUIVRE ET TRAITER LES RISQUES SANTÉ/ SÉCURITÉ

Depuis 2016, L'Association a mis en place un dispositif de remontée d'événements indésirables qui permet de tracer de manière régulière et permanente les risques liés au travail. Une cartographie en est issue et les résultats ont été communiqués à chacune des Directions d'établissements ou de services.

Un plan d'actions adapté à chacune des situations observées sera mis en œuvre dès l'année prochaine.

La population des travailleurs sociaux a été identifiée comme étant particulièrement sensible aux incivilités de toutes sortes.

Cependant, et dès lors qu'une situation peut être jugée comme traumatisante (agression, mise en jeu de l'intégrité physique, ...), il y a systématiquement déclenchement des mesures contenues dans le protocole violence de l'Association qui prévoit entre autres qu'en cas de violence physique ou psychologique subie par un salarié dans le cadre de sa mission, l'Association demande :

- que le Chef de service et la Direction soient informés dans les plus brefs délais ;
- que les incidents fassent immédiatement l'objet d'une déclaration d'accident du travail, avec transmission au CHSCT et au médecin du travail ;
- que tout évènement de cet ordre soit porté à la connaissance de la Direction générale par la Direction du service ou le Cadre de permanence ;
- que la Direction veille, suivant les situations, à la mise en place :
 - des mesures de soins et d'accompagnement manifestement utiles ;
 - des mesures prenant en compte les besoins exprimés par le salarié ;
 - d'une consultation du salarié avec le médecin du travail ;
 - d'une cellule psychologique pour la victime et ses collègues.

En annexe du présent document figure une liste de consultants « Souffrance au travail » répartie par Département. L'anonymat de ces consultations est garanti. Dans le cadre d'un accident de travail, le coût de la consultation peut être pris en charge.

L'Association s'engage alors à ce que la Direction du service assure :

- l'accompagnement du salarié qui aura décidé de son dépôt de plainte auprès du commissariat. Seul le salarié peut porter plainte en son nom propre. Il est vivement conseillé au salarié victime d'effectuer cette démarche. L'Association en tant que personne morale, ne peut porter plainte pour le salarié. Elle peut se porter partie civile dans la suite éventuelle de la procédure. Le salarié y indiquera son adresse professionnelle et non personnelle. Toutefois, le salarié a la possibilité de solliciter un tiers de son choix pour l'accompagner dans ses démarches ;
- la déclaration auprès de la compagnie d'assurance MAIF afin que soit mise en place, au titre des garanties souscrites, l'assistance juridique dont doivent bénéficier le salarié et

l'Association ;

- l'information auprès des autorités de contrôle et de tarification ;
- l'accompagnement du salarié tout au long de la procédure, tant dans les phases d'instructions (confrontation, déposition, avocat, ...) que de jugement ;
- sa présence à l'audience convoquée par le Juge des enfants, dès lors que cela est possible ;
- pour les services d'Assistance éducative, l'information du magistrat et du parquet, voire de l'A.S.E par une note qui, après récit des événements, indique la position du service sur les modalités de poursuite, ou non, de la prise en charge (changement d'intervenant, interruption des rencontres avec tout ou partie de l'ensemble familial, suspension en attente d'audience, ...).

Promouvoir le bien-être au travail et la qualité au travail, tel est le sens des négociations ouvertes en fin d'année 2017 et qui se poursuivront en 2018.

Enfin, plusieurs chantiers sont d'ores et déjà annoncés pour l'année 2018, tels que :

- le déploiement du dispositif de dématérialisation du bulletin de paie ;
- la mise en œuvre des mesures RH de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 ;
- la future réforme de la formation professionnelle ;
- le prélèvement à la source ;
- le règlement général de la protection des données personnelles.

Jean KOUM
Directeur R.H.



Les jeunes et leurs familles

L'Association Olga SPITZER œuvre depuis 95 ans dans le champ de la protection de l'enfant. Elle a innové tout au long du siècle dernier et continue de le faire aujourd'hui. Pour répondre aux besoins en constante évolution, l'Association s'attache à mieux connaître les attentes des familles comme le fait notamment le SSE de l'Essonne, dont la restitution est reprise ci-après.

L'Association s'attache aussi à mieux connaître les spécificités des familles et des jeunes accueillis sur les territoires d'implantation. Pour aller plus loin, l'Association investira dans des outils lui permettant d'affiner les statistiques et d'en faire l'analyse.

Les missions de protection de l'enfance, qui représentent 70% de l'action globale associative, sont mises en œuvre à travers quatre Services Sociaux de l'Enfance (SSE) implantés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de l'Essonne.

L'expression des familles suivies en AEMO

Une enquête réalisée en décembre 2017 par le SSE 91

L'expression et la participation des personnes accompagnées répondent à l'une des priorités de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui a voulu affirmer davantage la place et les droits des usagers.

Pendant 11 ans, le Service Social de l'Enfance de l'Essonne a proposé des réunions de parents annuelles, le samedi matin dans chaque antenne, selon une formule bien définie, afin que les familles puissent s'exprimer sur les modalités d'accompagnement que nous mettons en œuvre. Néanmoins, cette modalité a semblé moins convenir aux parents, ces der-

nières années, le nombre de participants diminuant.

En 2013, forts des recommandations de bonnes pratiques éditées par l'Anesm sur cette question¹, il nous avait semblé important de proposer également un questionnaire. En effet, certains parents ne souhaitent pas se retrouver avec d'autres pour évoquer ce qui leur paraît intime, d'autres ne sont pas à l'aise avec l'écrit et préfèrent pouvoir s'exprimer de vive voix. Notre souci est de donner à chacun la parole tout en lui garantissant la confidentialité, intrinsèque à nos actions.

En novembre 2017, nous avons proposé, une nouvelle enquête aux familles des 931 enfants pris en charge dans le cadre d'une mesure d'AEMO, afin de recueillir leur avis mais aussi leurs remarques et suggestions sur nos interventions.

Les parents étaient invités à répondre sur la base du volontariat et de façon anonyme et confidentielle à un questionnaire. Connaissant les difficultés matérielles de certaines familles, nous avons joint une enveloppe affranchie afin que cet aspect ne constitue pas un frein à la réponse.

Les questions portaient sur la qualité de l'accueil et le déroulement de la mesure en termes de :

- droit;
- clarté des informations;
- écoute, soutien;
- accompagnement;
- rythme et lieux de rendez-vous.

mais aussi sur le sentiment que chacun pouvait avoir quant à :

- l'évolution de la situation familiale;
- la possibilité d'expression sur les

préconisations transmises au magistrat;

- au fait que notre intervention leur permette une meilleure compréhension des besoins de leur(s) enfant(s) et des décisions prises par le magistrat.

Enfin, une place était également réservée aux observations ou suggestions.

L'analyse des réponses, soit 13.1% (21.1% en 2015) des questionnaires envoyés, va nécessairement constituer une aide pour les professionnels dans l'évaluation réflexive qu'ils conduisent sur leur pratique.

Nous avons reçu 119 réponses aux 906 questionnaires adressés aux parents dont au moins un enfant fait l'objet d'une mesure d'AEMO, soit 13.1%. Ce taux de réponse, inférieur de près de 8 points à celui proposé en décembre 2015 nous interroge. Nous pouvons peut-être le mettre en lien avec la perception des professionnels d'avoir à intervenir auprès de familles de plus en plus résistantes, aux problématiques multiples et complexes. Les parents se sont moins mobilisés peut-être aussi rompus aux questionnaires d'expression et de satisfaction qui se multiplient aujourd'hui dans la vie quotidienne. Nous pouvons également envisager qu'ils estiment pouvoir le faire facilement et directement auprès des professionnels du service.

La mesure d'AEMO est exercée en vertu d'une décision du juge des enfants dans le cadre de l'assistance éducative (art. 375 et suivants du Code civil). Il s'agit d'une mesure contrainte. Le taux de réponses reste significatif puisque les familles sont, dans un premier temps, opposées à l'accompagnement éducatif et reconnaissent peu, voire pas du tout, leurs difficultés.

¹ Anesm - Recommandation de bonnes pratiques «Expression et participation des usagers dans les établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale» – Mars 2008.

Par ailleurs, il nous semble important de souligner l'attention que les familles ont porté aux questions, nuanciant leurs réponses selon les items. En effet, comme en 2013 et 2015, nous avons été surpris de constater que très peu de questionnaires étaient entièrement négatifs alors que nous pouvons toujours imaginer des réponses de ce type au regard de l'obligation faite aux familles de nous rencontrer.

Nous avons perçu, à travers les données recueillies, combien les parents avaient le souci de se montrer précis quelles que soient leurs facilités avec ce média qu'est l'écrit. Ils ont, d'ailleurs, très souvent complété leurs réponses par des commentaires.

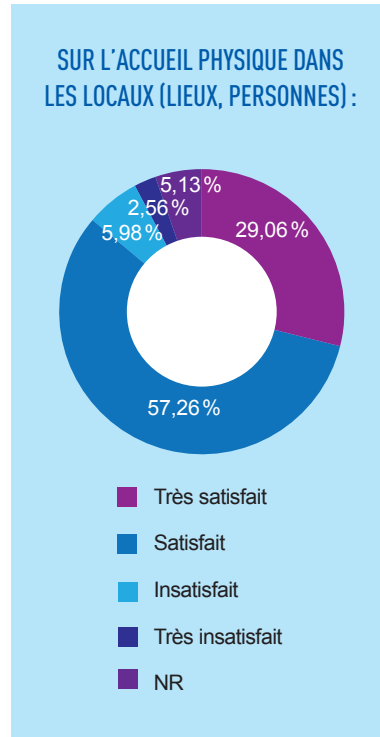
Enfin, si le questionnaire était anonyme, 24,1% des parents ont souhaité s'identifier, contre 42,4% en 2015.

Au moment de l'enquête, la majorité des mesures avait débuté depuis plus d'un an (57%).

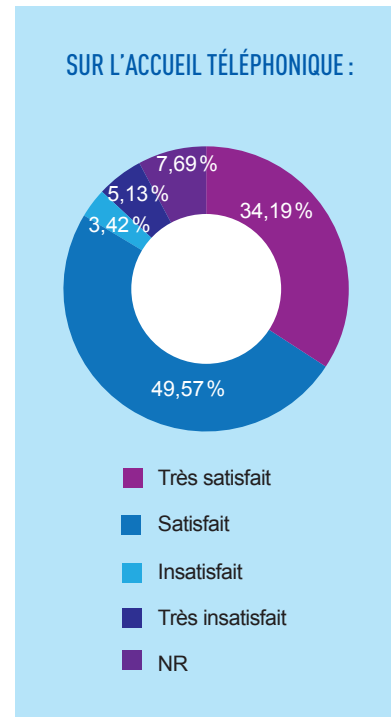
Néanmoins, pour près de 24%, la prise en charge avait moins de 6 mois, donnée à prendre en compte pour l'analyse des résultats. Pour rappel, la durée moyenne des mesures est de deux ans.

Des familles satisfaites de l'accueil qui leur est réservé :

86,3% des familles sont satisfaites ou très satisfaites de l'accueil physique.

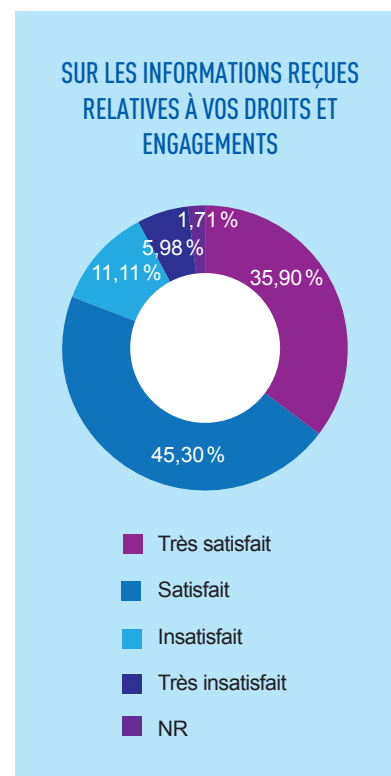


83,8% sont satisfaites ou très satisfaites de l'accueil téléphonique.

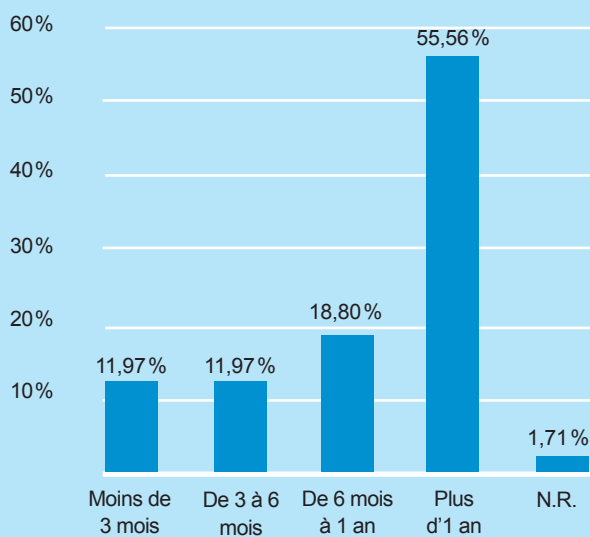


Ce que disent les familles sur le déroulement de la mesure :

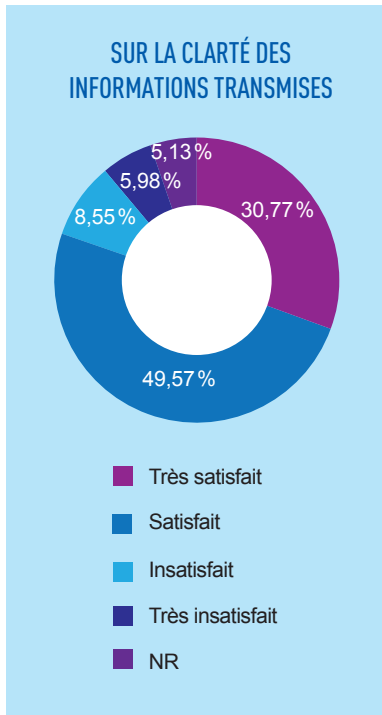
81,2% s'estiment satisfaits ou très satisfaits des informations reçues relatives à leurs droits et engagements mais 17,1% demeurent insatisfaits voire très insatisfaits.



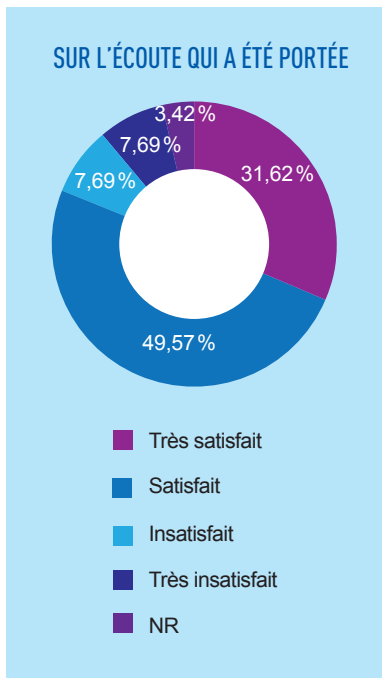
ENFANTS SUIVIS PAR NOTRE SERVICE DEPUIS :



80.3% perçoivent la clarté des informations transmises mais, pour 14.5%, les informations ne sont pas suffisantes.

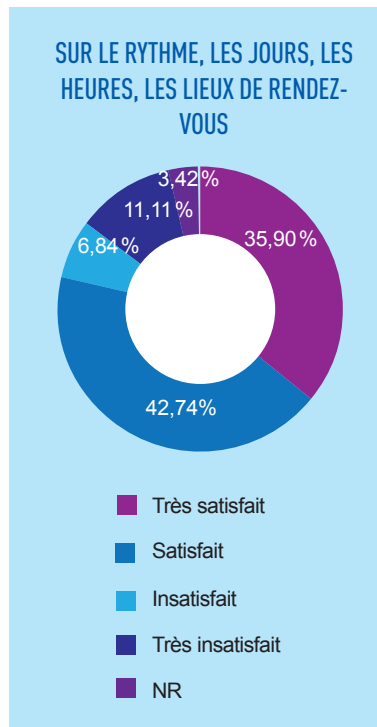


81.2% apprécient l'écoute qui leur a été portée. Pour autant, 15.4% ont le sentiment d'être jugés ce qui peut être mis en lien avec la contrainte judiciaire que représente la mesure d'AEMO.

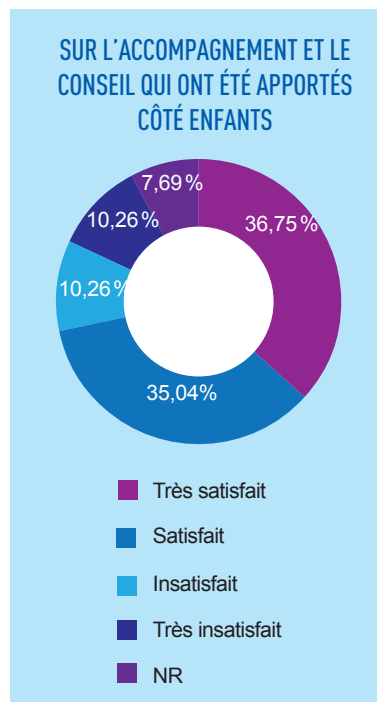


78.6% sont satisfaits voire très satisfaits du rythme, des jours, des heures et des lieux de rendez-vous proposés.

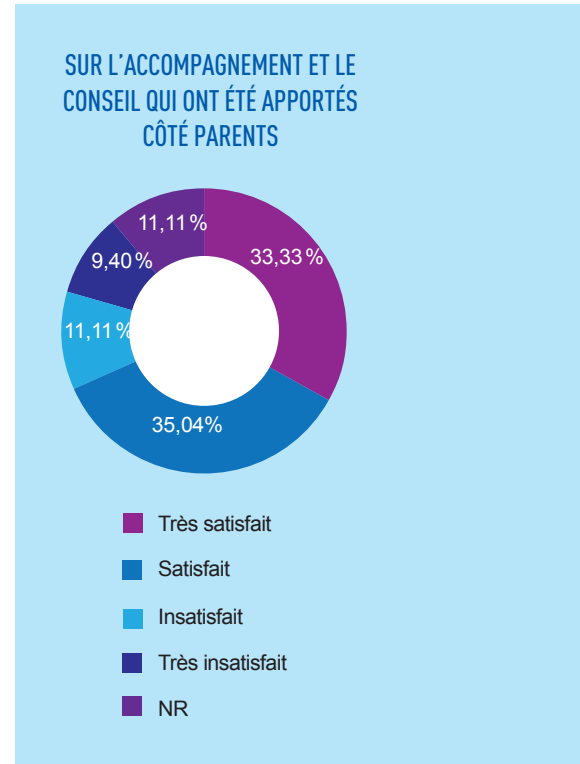
Ce que disent les familles du soutien apporté à leur(s) enfant(s) :



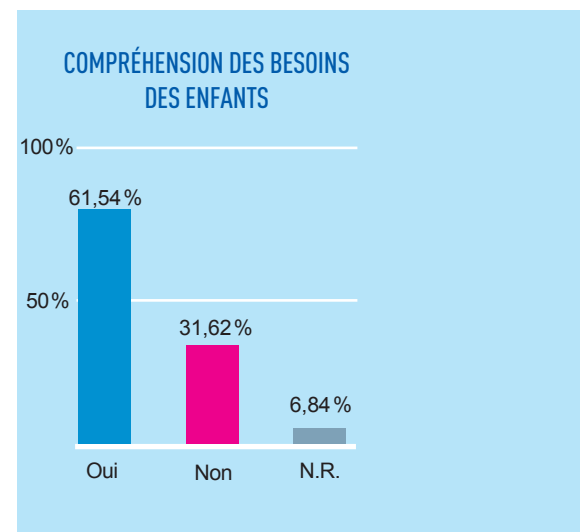
Les résultats présentés ci-dessous semblent positifs comparés aux données recueillies par l'ODPE du Conseil départemental². 71.8% des familles apprécient l'accompagnement et les conseils apportés à leur(s) enfant(s). Cependant, 20.5% des parents pensent que leur enfant n'a pas été suffisamment accompagné sur ce point.



Ce que disent les familles du soutien apporté en tant que parent : 68.4% des familles apprécient l'accompagnement et les conseils apportés en tant que parents. Mais 19.5% demeurent insatisfaites.

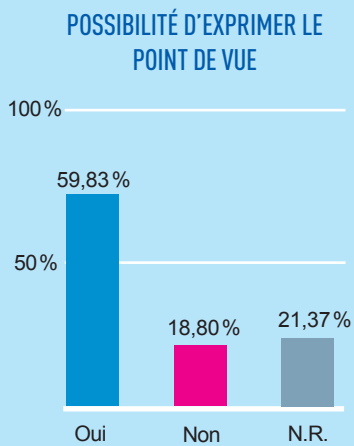


61.5% des parents estiment que le soutien apporté dans la compréhension des besoins de leur(s) enfant(s) est satisfaisant voire très satisfaisant. Néanmoins, 31.6% des parents pensent qu'ils n'avaient pas besoin d'être aidés sur ce point.

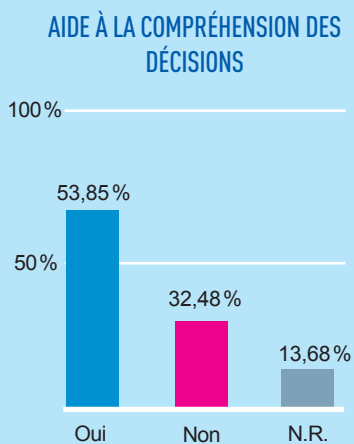


² Enquête de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance du Conseil Général réalisée en 2015. Globalement, 50% des parents bénéficiant d'une mesure de milieu ouvert en percevaient l'utilité quant à l'aide apportée pour l'éducation des enfants.

59,8% des familles estiment avoir eu la possibilité d'exprimer leur point de vue sur les préconisations que nous transmettons dans le rapport au juge des enfants. On comprend l'importance des non-réponses lorsque nous les corrélons avec la durée d'intervention au moment du questionnaire (24% < à 6 mois) puisqu'il n'y a pas encore eu d'envoi de rapport.



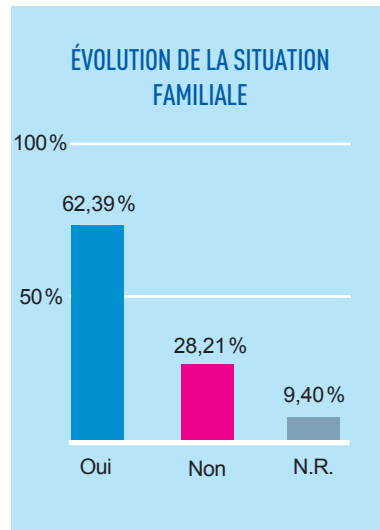
53,9% des familles estiment que notre intervention les a aidées à comprendre les décisions prises par le juge des enfants.



Ce que disent les familles de l'évolution de leur situation familiale depuis notre intervention :

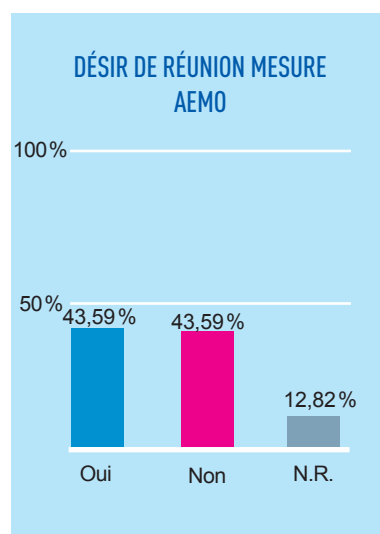
La majorité des familles perçoit un changement dans leur situation (62,4%)

Nous devons, là aussi, mettre en corrélation cette donnée avec le fait que près de 24% des prises en charge étaient inférieures à 6 mois d'intervention, temps très court pour percevoir une évolution notable.



À noter que 70% des familles ayant répondu «oui» ont commenté leur réponse. On perçoit ici combien, malgré la contrainte initiale et la gravité des situations, les parents ont pu saisir l'intérêt de l'accompagnement réalisé et les actions conduites.

Les familles restent partagées quant au fait que le service organise des réunions de parents afin de pouvoir s'exprimer sur la mise en œuvre de la mesure d'AEMO.



Perspectives

Les réponses à ce questionnaire confirment que les familles se saisissent des espaces d'expression qui leur sont offerts même si le taux de réponse est inférieur à notre précédente démarche.

Il nous semble important de relever l'appréciation positive des familles quant à la qualité de nos interventions ce qui est encourageant. Pour autant, force est de constater que les résultats «satisfait» voire «très satisfait» sont en deçà des résultats 2015 sans que nous en percevions les raisons objectives puisque nous avons poursuivi notre démarche d'amélioration continue de la qualité de nos interventions.

Les professionnels soulignent combien leur action peut être difficile voire de plus en plus difficile, au quotidien, au regard de la complexité des problématiques des familles accompagnées, de la cristallisation des difficultés des enfants auprès desquels nous intervenons de plus en plus tardivement (effet de la loi du 5.03.2007).

Il est certain qu'il faut du temps pour que les familles comprennent le sens de nos interventions et en apprécient les effets. Néanmoins, au-delà des chiffres, les commentaires montrent combien nos actions permettent aux familles de mieux comprendre les décisions des magistrats ce qui permet d'abaisser les résistances et favorise l'implication dans le travail proposé. Cette nouvelle enquête met aussi en exergue de nombreux commentaires positifs quant à la qualité de nos accompagnements et de la relation éducative, indispensable pour la mobilisation des enfants et des parents dans une dynamique de changement.

Nous restons attentifs aux points qui pourraient être améliorés ou faire l'objet d'axes particuliers :

- comment être toujours plus pédagogiques dans les informations que nous avons à transmettre pour permettre aux familles une plus grande compréhension de la

mesure d'AEMO et une meilleure appropriation des conseils? Au-delà de la remise du livret d'accueil à la famille, nous devons également penser à une plaquette d'information destinée aux enfants mais adaptée aux différentes tranches d'âge;

- comment avoir la disponibilité attendue quand les parents habitent dans des lieux éloignés (province)?
- comment concilier nos moyens et les attentes des parents et des enfants, notamment dans les situations de conflit conjugal ou encore

dans les situations de handicap (manque de places dans les établissements par exemple)?

- comment amener les parents à mieux saisir les besoins de leur enfant en fonction de son âge sans qu'ils aient le sentiment « qu'on leur fasse la leçon »?
- comment amener les parents à comprendre que les conseils donnés ne sont pas des injonctions mais bien le moyen de les aider dans leurs relations avec leur enfant?

- comment leur faire prendre conscience qu'il faut du temps pour percevoir les avancées et les améliorations de la situation?

L'amélioration continue de la qualité de nos interventions et de l'accompagnement éducatif est une priorité pour notre service.

L'évaluation et la réflexion permanentes des professionnels du Service Social de l'Enfance de l'Essonne demeurent un gage de notre implication quotidienne sur ces questions.

Les jeunes accueillis au sein des services de protection de l'enfance

Les familles accompagnées au sein des services sociaux de l'enfance de l'Association et du Service de Prévention et Protection de l'Enfance de Paris (SPPE) ont des caractéristiques communes même s'il se dégage des spécificités par territoire.

Dans l'ensemble des services, les situations sont perçues comme plus dégradées et demandent un investissement accru des équipes.

Le milieu scolaire est le principal vecteur de signalement, avant la sphère familiale. Les mesures concernent majoritairement des garçons et ce depuis de longues années. Les tranches d'âge des enfants suivis sont différentes d'un territoire à l'autre.

Sur l'ensemble des services, les familles sont majoritairement monoparentales.

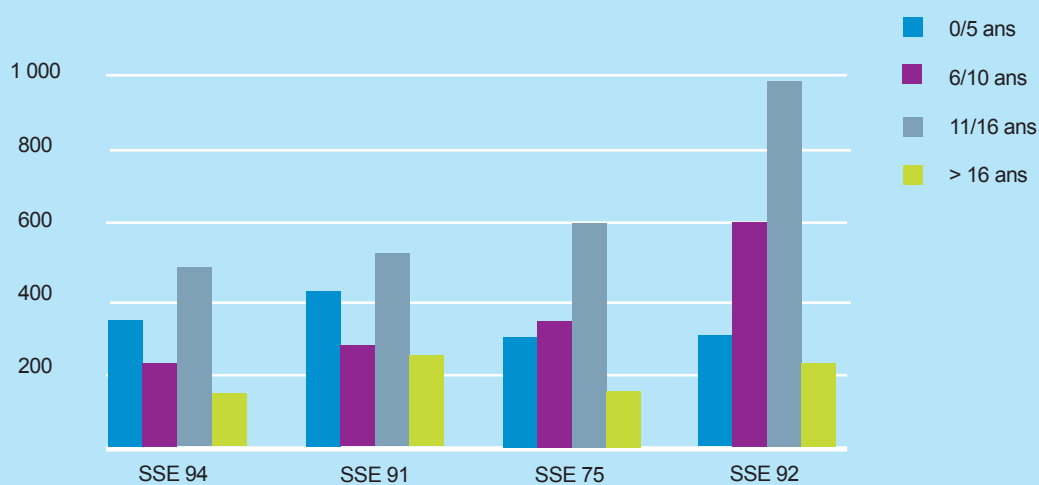
Les problématiques mises en avant sont dans la majorité des cas des conflits et violences conjugales.



Présentation du public accompagné par les services du milieu ouvert

Cette année, l'ensemble des services d'AEMO a accompagné 6 273 enfants, dont 501 enfants âgés de moins de 3 ans, soit 8%.

Les tranches d'âge:



Parcours de l'enfant

À Paris, un grand nombre de familles vivent dans des conditions de vie précaires, confrontées à des difficultés économiques et sociales importantes (hôtel, chômage, surendettement, situation irrégulière) qui exacerbent les tensions.

Sur l'ensemble des territoires, la plupart des familles sont monoparentales, isolées.

Et les enfants vivent seuls avec leur mère.

Concernant les problématiques rencontrées, les dominantes varient d'un département à l'autre.

Sur le territoire parisien, les conflits conjugaux concernent 25% des enfants, les violences conjugales 15%, et les troubles psychiques 22%, avec une carence éducative pour 25% des mineurs, et troubles de l'apprentissage pour 9% d'entre eux. Beaucoup de parents sont porteurs d'un traumatisme précoce (maltraitance, abandon, violence, placement) qui s'exprime par de la maltraitance ou un dysfonctionnement de leur propre parentalité avec l'induction de troubles chez l'enfant (secret de famille, risque de reproduction traumatique).

Dans les Hauts-de-Seine, le service assure des mesures d'AED et d'AEMO.

Les carences dans l'exercice parental sont identifiées de manière marquée: de l'insécurité générale vécue par l'enfant pour 19% des mineurs; l'absence de soins pour 22% des mineurs. La souffrance physique est indiquée pour environ 15% des mineurs. Des conflits parent-enfant sont relevés pour 18% des mineurs.

Le risque le plus souvent cité est la souffrance psychique, que ce soit dans le cadre administratif ou judiciaire, elle concerne plus de 50% des

mineurs, avec des difficultés d'apprentissage relevées pour presque un tiers des mineurs, 32% pour l'AED et 27% pour l'AEMO, des troubles du comportement pour 11%, 14% pour l'AED et 10% pour l'AEMO, et des pathologies parentales identifiées pour 14% des mineurs, 16% en AEMO et 6% en AED.

Sur le territoire de l'Essonne, toutes tranches d'âge confondues, les carences éducatives représentent 57,25% de la totalité de l'échantillon et 61,41% pour les moins de 6 ans, et les négligences parentales représentent 39,42% de la totalité de l'échantillon et 39,67% pour les moins de 6 ans. Les carences éducatives et les négligences parentales apparaissent toujours au premier plan, avant les troubles du comportement et les conflits de garde où l'enfant peut être instrumentalisé - à noter que les moins de 3 ans sont moins touchés par cette problématique avec seulement 5,77% d'enfants concernés.

La moitié des mineurs suivis par le service évoluent dans un climat de violences conjugales: 48,01% pour la totalité de l'échantillon et 50,54% pour les moins de 6 ans.

Les éléments recueillis, à partir de l'enquête statistique réalisée au cours du dernier trimestre 2017 dans l'Essonne, mettent en exergue que **26,64% des enfants sont victimes de mauvais traitements ou de sévices sexuels avérés ou suspectés de l'être, contre 19,3% en 2015, et 15,9% de violences psychologiques.**

Il est particulièrement inquiétant de noter l'importante augmentation du nombre d'enfants victimes de maltraitance physique au cours de ces 4 dernières années (+10,5 points de pourcentage depuis 2014) alors même que le nombre d'enfants sui-

vis, âgés de moins de 6 ans, pour lesquels les éléments de danger sont plus difficilement repérables ou visibles - ceux-ci n'étant pas toujours scolarisés, socialisés, ou dotés du langage -, ne cesse de croître.

Sur la totalité de l'échantillon, la souffrance psychologique apparaît comme le premier motif de danger signalé concernant l'enfant (52,74%), suivi par les difficultés d'apprentissage (31,24%), la problématique du lien (25,56%) et les violences physiques (19,76%).

Concernant plus spécifiquement les moins de 6 ans, qui représentent 30% des mineurs suivis, la souffrance psychologique et la problématique du lien sont les premiers facteurs de danger repérés. Or, ceci est particulièrement inquiétant au regard des incidences des troubles de l'attachement sur le développement de l'enfant, tant affectif que social et cognitif, comme cela a été souligné lors de la Conférence de Consensus organisée par le Ministère.



Durée des mesures

Sur l'ensemble des services, la durée des mesures est inférieure à deux ans.

Ensemble des services	< 2 ans
SSE 92	66%
SSE 94	76%
SSE 91	71%
AEMO Paris	65%



Signalements et ruptures de parcours

À Paris, les signalements proviennent en premier lieu du milieu scolaire (27%). Dans 16% des cas, les mesures font suite à une autre intervention judiciaire. En outre, 15% des mesures font suite à un signalement des services polyvalents de secteur.

Ces observations permettent de souligner l'importance d'un travail de partenariat renforcé avec le milieu scolaire pour l'ensemble des arrondissements de Paris.

Dans les Hauts-de-Seine, les origines des AED proviennent du milieu scolaire pour 51% des situations.

Le repérage vient de la famille ou de proches pour 21% des mesures. Dans une moindre proportion (entre 5 et 7%) des services polyvalents, de la PMI, d'un autre service AED et des services médicosociaux (ex. CMP).

Pour l'AEMO, l'origine du signalement se fait pour 37% des cas via le milieu scolaire et pour 11% par la famille même ou les proches. Les taux pour les autres services principaux sont autour de 5 à 7% pour la PMI, des services AED, les services polyvalents, une autre association (ex. AEMO ou investigation) et des établissements de santé.

Sur le territoire du Val-de-Marne, les suites de MJIE sont majoritairement représentées (42,62% des mesures entrées dans l'année), puis des évaluations EDS (22,24%). Finalement, 17,57% des mesures entrées dans l'année étaient des délégations de compétence ou des dessaisissements pour le Val-de-Marne.

Sur le département de l'Essonne, les institutions à l'origine du signalement sont les services qui sont en position de repérer les difficultés des enfants - école, PMI, lieu de soins-, mais aussi plus largement les problématiques familiales - AS de secteur, ASE.

Mesures en amont

Dans le département des **Hauts-de-Seine**, pour la majorité des AED, l'intervention du service est la première mesure de protection de l'enfance qu'a connu la famille. Dans 9% des cas, le mineur avait fait l'objet d'une précédente intervention dans le même cadre et pour 7% d'entre eux, l'AED fait suite à une mesure d'AEMO (dont 6.5% une AEMO par notre Association). Pour 3% des familles, une MJIE a précédé la proposition d'une AED. D'autre part, 5% des familles ont connu une autre mesure d'aide, soit une aide à domicile (ex. TISF), soit une mesure judiciaire d'aide à la gestion budgétaire et familiale (MJAGBF).

En ce qui concerne les mesures d'AEMO, pour seulement un tiers, environ 35%, l'intervention du service est la première mesure de protection de l'enfance concernant ce mineur; une mesure d'AED a précédé l'AEMO pour 15% des mineurs, une mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE) pour 20% d'entre eux. Environ 17% des mesures d'AEMO font suite au placement d'un enfant.

Sur ce département, les mesures d'AED sont majoritairement des premières interventions de protection de l'enfance, avec relativement peu de mesures d'aide, notamment administratives, conduites en amont. Pour l'AEMO, la majorité des familles (55%) a connu une autre intervention judiciaire pour le mineur, que ce soit une investigation, un placement, une AEMO, ou une MJAGBF) et 17% une mesure administrative, principalement AED, mais aussi une autre aide à domicile ou un accueil temporaire.

En Essonne, nombre d'enfants suivis a déjà bénéficié de mesures d'accompagnement éducatif dans un cadre administratif (AED: 18% contre 13.8% en 2015 et 21.5% en 2014), un effet de la loi du 5 mars 2007 tend à privilégier le cadre de la contractualisation, sans qu'elles n'aient permis la résolution des difficultés repérées. Ainsi c'est généralement l'aggravation du danger et/ou l'absence d'implication des parents dans le cadre

de cette mesure contractuelle qui conditionnent l'entrée dans le cadre judiciaire. Dans ce contexte, nous avons affaire à des familles et des enfants aux situations extrêmement dégradées et souvent rompus aux intervenants sociaux. D'autres mineurs ont déjà connu une mesure de protection (retour de placement: 21% contre 18.9% en 2015 et 18,3% 2014), l'objectif de notre intervention est alors d'amener les parents à favoriser le lien avec leur enfant, à soutenir la dynamique intrafamiliale à étayer l'exercice de leur autorité parentale. Il importe que l'enfant puisse se développer dans son milieu naturel de vie sans que sa santé, sa sécurité et son bon développement physique, affectif, intellectuel et social ne soient compromis. Or, dans ce contexte, les familles ont beaucoup de mal à supporter la mise en œuvre d'une mesure d'AEMO, d'autant plus, lorsque nous avons été à l'origine de l'orientation de placement. En effet, bien souvent, l'enfant comme les parents souhaiteraient pouvoir recouvrer un statut de «famille normale» – comme ils le disent dans nos questionnaires d'expression. Dans ces configurations, la mise en œuvre de la mesure requiert souplesse et créativité. Le travail pluridisciplinaire et partenarial prend, là aussi, tout son sens.

Ce travail est encore plus complexe et apparaît surtout paradoxal à la famille lorsque la mesure d'AEMO est ordonnée pour travailler avec l'enfant et ses parents à la réalisation d'un placement.

Par ailleurs, les magistrats semblent avoir davantage le souhait de recueillir des éléments sur le fond avant de statuer: MJIE (30% contre 27,7% en 2015 et 21.9% en 2014). L'augmentation de ce pourcentage depuis plusieurs années témoigne d'ailleurs de la gravité de la situation des mineurs et des familles que nous avons à accompagner puisque la juridiction a besoin d'une évaluation plus approfondie de la personnalité du mineur ou de la problématique familiale avant de statuer sur une mesure protectrice pour l'enfant alors que les signalements adressés au parquet sont gé-

néralement étayés d'une évaluation de qualité.

Enfin, 23% des mineurs ont déjà bénéficié d'une mesure d'AEMO. Il peut s'agir ici d'enfants ayant vu leur mesure d'AEMO renouvelée à l'issue de la première échéance.

Mesures concomitantes

Sur les **Hauts-de-Seine**, pour la majorité des mineurs, l'intervention du service est la seule dans le cadre de la protection de l'enfance. Les aides à domicile dans un cadre administratif (ex. TISF) sont maintenues pour environ 4% des mineurs (AED ou AEMO) avec peu ou pas d'accueils de jours éducatifs et des accueils de jour médicosociaux pour globalement 3% des mineurs, 5% dans le cadre de l'AED.

Des MJIE ont été conduites pendant l'exercice de la mesure pour 3% des AEMO et 0.4% des AED. Un faible pourcentage de mineurs a connu une mesure d'accueil ou de placement pendant la mesure d'AED ou d'AEMO.

Pour 2% des mineurs suivis, le placement chez un tiers est accompagné d'une mesure d'AEMO.

En Essonne, 19% des mineurs suivis font l'objet d'une mesure concomitante à la décision d'AEMO contre 27% en 2015 et 2014. Ces mesures, qui peuvent être ordonnées par le magistrat (AGBF 8%, MJIE 2%) sont parfois le moyen, dans les situations de danger avéré, d'une intervention rapide dans la famille si tant est qu'il existe une liste des mesures en attente pour l'une ou l'autre des mesures.

Il est par ailleurs à noter que 3% de ces mesures ordonnées par la juridiction sont concomitantes à des AEMO exercées sur un autre département. Elles concernent, dans ces situations, généralement des séparations parentales, ce qui rend particulier l'accompagnement éducatif à mettre en œuvre et mobilise davantage les travailleurs sociaux en termes de distance, d'accès à l'enfant et aux parents, de partenariat, et peut poser également des difficultés

pour le service (capacités de prise en charge et facturation). Il peut s'agir par exemple de mesures ordonnées pour assurer la préparation avec le parent de la venue de son(s) enfant(s) et leur protection sur des temps de DVH au bénéfice du parent n'ayant pas la résidence.

Outre celles ordonnées par le ma-

gistrat, ces mesures concomitantes peuvent également être à l'initiative d'un service de TISF (2%), ou provenir, pour les 4% restant, d'une expertise psychiatrique, d'une curatelle, d'un accueil en CHRS, d'une prise en charge en SESSAD ou en ITEP...

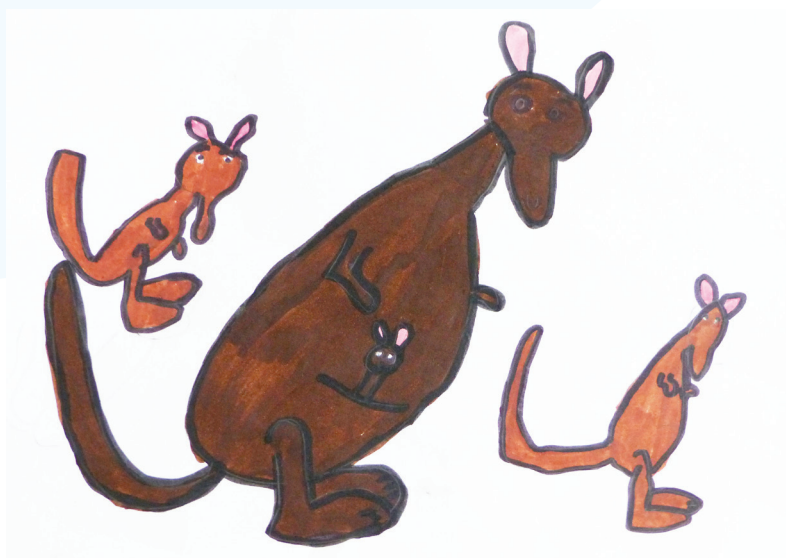
Le développement des missions de l'Association se fera grâce à une

meilleure connaissance de l'environnement et des besoins du public accueilli au sein des services. A ce titre, elle se dotera d'un nouvel outil afin de recueillir de façon homogène les éléments statistiques des établissements et services et ainsi mieux orienter les accompagnements et suivis proposés par les professionnels.

Les services d'investigation

Les Mesures Judiciaires d'Investigation Éducative (MJIE) sont exercées au sein de l'Association Olga SPITZER par les Services Sociaux de l'Enfance du Val-de-Marne, des Hauts-de-Seine, de l'Essonne et le Service d'Investigation Éducative de Paris. La MJIE est une mesure unique, interdisciplinaire et modulable

dans son contenu et sa durée, qui vise à recueillir des éléments sur la situation scolaire, familiale, sanitaire et éducative d'un mineur et de sa famille et si nécessaire l'approfondissement d'une problématique spécifique en vue d'éclairer le magistrat pour lui permettre de faire un choix.



Signalements

Sur le département de Paris, les situations confiées au service ont fait majoritairement l'objet d'une information préoccupante adressée à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes de Paris (CRIP).

Ces signalements émanent des services de polyvalence de secteur/PMI, des services sociaux scolaires, des services de l'Aide Sociale à l'Enfance, des hôpitaux, des CMP, et parfois des familles elles-mêmes.

Les assistantes sociales scolaires ou les travailleurs sociaux de la polyvalence de secteur sont à l'initiative des signalements. Les saisines par les parents sont plus rares tout comme les saisines directes par les juges pour enfants. 11 mineurs se sont manifestés directement.

Les motifs ayant déclenché les mesures sont nombreux. Sur Paris, les conflits conjugaux et les violences conjugales constituent les principaux motifs à l'origine des demandes d'investigation de la part des magistrats (36%) ainsi que les parents présentant des comportements dangereux impactant la situation de l'enfant. Viennent ensuite dans une plus faible proportion, les troubles du comportement ou de la personnalité d'un des parents (14%). Si plusieurs familles (5%) peuvent vivre d'une manière précaire (chômage, difficultés financières) ou dans un logement insalubre ou provisoire, ces caractéristiques ne constituent pas à elles seules un motif de danger. Ces situations viennent renforcer des comportements négligents voire dangereux des parents pour leur(s) enfant(s).

Du côté des mineurs, les éléments principaux qui ont motivé le signalement relèvent de violences physiques et psychologiques, de carences éducatives, de négligences lourdes, de souffrance psychologique, 62.59% en tout. Ces pourcentages sont en hausse par rapport aux années précédentes.

Les indicateurs de danger sont manifestes pour la plupart des situations qui arrivent très dégradées dans le service de Paris.

Les enfants sont pris dans des conflits de couples très marqués parfois de longues dates ou des violences conjugales qui retentissent fortement sur leur bien-être et leur évolution.

Souvent, les familles n'ont pas collaboré lors d'une AED ou lors d'une évaluation du service social du secteur. Les assistantes sociales scolaires ont du mal à rentrer en contact avec les familles.

Les Hauts-de-Seine

L'origine la plus fréquente des mesures est l'établissement scolaire, pour environ un quart des mineurs suivis en 2017; il est à noter que peu de mesures sont préconisées à l'origine par un service médical, et aucune en 2017 par un service médicosocial. L'Aide Sociale à l'Enfance est indiquée pour environ 20% des mineurs; pour un quart des mineurs l'origine n'a pas été indiquée.

Le Val-de-Marne

Les mesures sont prononcées en grande majorité pour 6 mois. Celles qui font apparaître un délai plus court sont, soit des mainlevées ou des dessaisissements pour un autre département, soit des placements en urgence. Les 7 mesures ayant été terminées au-delà de 6 mois sont des demandes de prolongation car les familles n'ont pu être contactées ou mobilisées que tardivement.

Les caractéristiques des jeunes

Sur Paris, la tranche d'âge majoritairement représentée est celle des 6-10 ans (29.25% des suivis) ainsi que celle des 11-14 ans (22.50%). Pour autant les bébés et les enfants en bas âge

représentent une part non négligeable des enfants bénéficiaires des MJIE puisqu'ils représentent un second tiers des MJIE soit 32.75% d'entre elles.

Cette représentation est différente dans les Hauts-de-Seine où le service suit majoritairement des enfants de 0-6 ans (31% des dossiers) et dans le Val-de-Marne où ils sont majoritairement âgés de 9 à 12 ans (23%).

Sur l'ensemble des services, le nombre de garçons est plus élevé que celui des filles et ce dans les mêmes proportions depuis au moins trois ans.

26.25% des mineurs vivent avec leurs deux parents, 43.25% avec leur mère et 4% avec leur père (même pourcentage qu'en 2016).

l'Essonne

Il est à noter une proportion significative des enfants âgés de 0 à 6 ans (35%) qui présentent généralement des situations de dangers multifactoriels, une augmentation du nombre de 6-10 ans et une diminution des 10-16 ans ce qui peut s'expliquer en partie par le transfert de certaines MJIE, pour les mineurs de + de 12 ans, au secteur public.

6% des MJIE ordonnées le sont pour des «grands adolescents» (+ 16 ans -18 ans), inconnus jusqu'alors des services, et qui font l'objet pour la première fois d'une mesure, ce qui n'est pas sans interroger sur leur parcours et les orientations possibles.

Pour 88% des mineurs, sujets de l'enquête statistique sur 189 mineurs initiée sur le département, l'autorité parentale est exercée conjointement par les deux parents.

Le conflit parental est apparu, depuis plusieurs années, comme une problématique prégnante dans l'exercice des mesures.

Les données recueillies sur le département montrent combien les

contacts des enfants pris en charge par le service avec leur père restent difficiles puisque seulement 52% d'entre eux ont une relation continue ou régulière avec ce dernier (55% en 2015 et 47% en 2014).

Malgré le caractère contraint de la mesure, à l'instar de l'AEMO de l'Essonne, pour 30% des mineurs (pourcentage similaire en 2015 et 2014), les parents ne se sont jamais déplacés jusqu'au service pour réaliser les entretiens et ont alors été rencontrés à leur domicile ou sur une des antennes du SSE afin de faciliter leur déplacement.

Sur Paris, la difficulté est de mobiliser certaines familles aux premiers entretiens. Le service doit déployer diverses stratégies pour arriver à réaliser cette évaluation : multiplication des courriers en recommandé, interventions de la direction du service, visites à domicile au bout de deux convocations non honorées, demande d'audiences ou de rappel par les magistrats.

Mesures en amont

À Paris, certaines situations ont pu faire l'objet de plusieurs signalements avant saisine du juge pour enfants ou être préalablement traitées dans le cadre de l'aide éducative à domicile.

Pour 69.04% des mineurs (72% en 2016), la MJIE représente la première mesure éducative. 4.67% des situations avaient déjà bénéficié d'une première MJIE.

9.28% des enfants ont été placés avant la MJIE. Ce chiffre est régulièrement en augmentation. Il s'agit soit de placements en urgence pour lesquels le magistrat souhaite disposer d'éléments pour maintenir le placement, soit pour trouver une solution adaptée dans la famille élargie ou dans l'environnement de l'enfant. Pour les autres situations, il peut s'agir d'évaluer la faisabilité d'un retour en famille.

Dans le département de l'Essonne, nous constatons :

- une nette augmentation du nombre d'enfants ayant bénéficié d'une mesure d'aide éducative à domicile avant l'intervention du service (+ 12 points de pourcentage entre 2016

et 2017). Nous pouvons faire l'hypothèse que cela soit un effet de la loi du 5 mars 2007 qui tend à privilégier le cadre de la contractualisation, sans qu'il n'ait permis la résolution des difficultés repérées. Ainsi c'est généralement l'aggravation du danger et/ou l'absence d'implication des parents dans le cadre de cette mesure contractuelle qui conditionnent l'entrée dans le cadre judiciaire ;

- une augmentation du nombre d'enfants ayant bénéficié d'une AEMO (+ 8 points de pourcentage entre 2016 et 2017). On peut émettre l'hypothèse qu'après une mesure judiciaire en milieu ouvert, il y ait eu nécessité à effectuer ce travail d'investigation pluridisciplinaire. En effet, un nouveau signalement et la nécessité de ré-ouvrir un dossier d'assistance éducative peuvent justifier une évaluation approfondie, notamment sur le développement de l'enfant et le fonctionnement familial avant de prendre de nouvelles décisions sur le fond.

Le nombre de mineurs concernés par des mesures antérieures, dans un cadre administratif ou judiciaire, vient mettre en lumière toute l'importance pour les professionnels de repérer et de tenir compte du parcours institutionnel de l'enfant au sein de sa propre histoire.

Ces enfants ont en effet connu, parfois dès le début de leur vie, les interventions des services sociaux. Des mesures ont été préconisées qui, parfois, n'ont pas été mises en place (soin psychologique) ou n'ont pas été ordonnées (placement) et il est impératif à la fois de connaître ce qui a été préconisé et ce qui a été mis en oeuvre avant de proposer de nouvelles mesures.

Contextualiser, mettre en perspective le parcours de l'enfant, l'évolution de la situation familiale est indispensable tout comme prendre en compte les données incontournables que sont : le dossier du tribunal, les éléments transmis par le mineur et ses parents, les échanges avec les partenaires. Ce sont tous ces éléments sur lesquels s'appuie l'équipe pluridisciplinaire pour élaborer les préconisations adressées au juge des enfants.

Mesures concomitantes

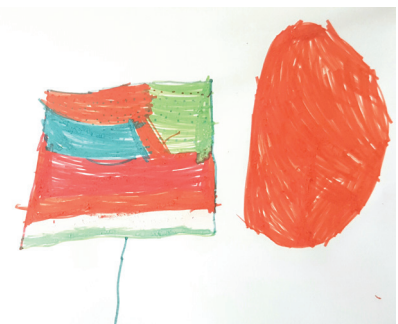
Dans l'Essonne, 6% des mineurs étaient placés en structure éducative, spécialisée ou en pouponnière au début de la mesure. Dans ces situations, bien souvent, les magistrats souhaitent avoir un éclairage de la situation lorsque les enfants ont été placés en urgence ou si un retour en famille est envisagé.

Concernant les mesures concomitantes :

- 19% des mineurs suivis font l'objet d'une mesure concomitante à la décision d'AEMO (27% en 2015 et 2014). Ces mesures, qui peuvent être ordonnées par le magistrat (AGBF 8%, MJIE 2%) sont parfois le moyen, dans les situations de danger avéré, d'une intervention rapide dans la famille si tant est qu'il existe une liste des mesures en attente pour l'une ou l'autre des mesures.

Il est par ailleurs à noter que 3% de ces mesures ordonnées par la juridiction sont concomitantes à des AEMO exercées sur un autre département. Elles concernent généralement des séparations parentales, ce qui rend particulier l'accompagnement éducatif à mettre en oeuvre et mobilise davantage les travailleurs sociaux en termes de distance, d'accès à l'enfant et aux parents, de partenariat, et peut poser également des difficultés pour le service (capacités de prise en charge et facturation). Il peut s'agir par exemple de mesures ordonnées pour assurer la préparation avec le parent de la venue de son(ses) enfant(s) et leur protection sur des temps de DVH au bénéfice du parent n'ayant pas la résidence.

Outre celles ordonnées par le magistrat, ces mesures concomitantes peuvent également être l'intervention d'un service de TISF (2%), ou, pour les 4% restant, une expertise psychiatrique, une curatelle, un accueil en CHRS, une prise en charge en SESSAD ou en ITEP...



L'AED – SPPE de Paris

Une **action éducative d'aide à domicile** (AED), mesure reconductible tous les 6 mois, peut être proposée aux familles. Trois services de l'Association mettent en œuvre des mesures administratives de protection de l'enfance.

- le Service de Prévention et de Protection de l'Enfance de Paris (SPPE);
- le Pôle d'AEMO Morard, sur le 14^e arrondissement de Paris;
- le Service Social de l'Enfance des Hauts-de-Seine (SSE 92).

L'action éducative à domicile est l'une des quatre modalités de l'aide à domicile définie par l'article L.222-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Elle est attribuée, sur sa demande ou avec son accord, à la mère, au père ou à défaut, à la personne qui assure la prise en charge effective de l'enfant, au mineur émancipé ou au jeune majeur de moins de 21 ans, rencontrant des difficultés matérielles, éducatives et/ou psychologiques (article L.222-2 du CASF).

Elle vise à rétablir la place éducative des parents auprès de leur(s) enfant(s) et à renouer les liens familiaux. Si la relation parents-enfants constitue l'axe d'intervention principal de cet accompagnement, l'environnement social élargi de l'enfant est également pris en compte.

Le **SPPE de Paris** est également missionné pour la réalisation de **mandats d'évaluation**, d'une durée de quatre mois non reconductible, qui ont pour but d'apporter :

- une aide à la décision pour les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et pour les services demandeurs;
- une aide à la famille pour analyser ses dysfonctionnements et mobiliser ses ressources personnelles;

- enfin, dans le cadre d'actions collectives, ces services sont susceptibles d'apporter, en lien avec d'autres partenaires, des réponses pertinentes au regard des besoins émergents sur des territoires donnés.

Nous constatons une progression constante du nombre des mesures d'évaluation confiées à notre service puisqu'en moins de dix ans cette activité a doublé (6% en 2008 contre 12,47% en 2017).

La qualité de travail des binômes travailleur social/psychologue est reconnue par l'Aide Sociale à l'Enfance et les partenaires qui sollicitent de plus en plus la mise en œuvre de mandats d'évaluation dans les situations particulièrement complexes.

Aussi, le service est amené, dans un très grand nombre de situations d'évaluation à adresser une Information Préoccupante avec une disparité très importante d'un secteur à l'autre (74% sur le 17^{ème} contre 20% dans le 19^{ème} arrondissement avec une moyenne de 48,74% pour l'ensemble du service). Cette situation est liée au fait que les familles auxquelles est proposée cette mesure sont celles avec lesquelles les services de première ligne ne parviennent ni à évaluer, ni à proposer un accompagnement éducatif, familles qui sont le plus souvent réticentes à l'intervention.

Par ailleurs, la mesure d'évaluation est souvent proposée lorsque, lors du rendez-vous de signature, les représentants de l'ASE et du SPPE se trouvent confrontés à une problématique particulièrement préoccupante, dans laquelle une mesure d'AED ne peut être proposée d'emblée.

Sur le service d'AED, les caractéristiques des familles peuvent se rapprocher de celles de familles suivies en AEMO.

La proportion d'interventions se fait

à l'instar de l'AEMO par les services sociaux scolaires (50% sur l'année 2017).

Les orientations opérées par les services sociaux de proximité sont de l'ordre de 5%, chiffre stable depuis plusieurs années. Les orientations par les établissements ou services médico-sociaux sont de 13% et celles en provenance des PMI/ADE-MIE/centres maternels sont de 6%. Ce chiffre relativement bas n'est pas sans interroger. En effet, ces services de première ligne étant les plus à même de repérer les situations familiales précaires ou fragiles et de les orienter vers un accompagnement éducatif précoce dont les effets ne sont plus à démontrer.

Éléments relatifs à l'enfant

Les signes de souffrance psychique ou affective chez les enfants (28% des nouvelles mesures) ainsi que des difficultés comportementales de la part des enfants (27%) sont mis en avant par les services à l'origine de la demande d'intervention.

Les suspicions de violence physique sont signalées dans 8% des situations, donnée qui était stable depuis plusieurs années mais en progression de 4% par rapport à 2015.

12% des enfants orientés vers le service rencontrent des problèmes dans le cadre scolaire : absentéisme, échec scolaire ou déscolarisation, alors que 15% d'entre eux vivent des difficultés d'apprentissage.

5% des mineurs présentent un retard de développement.

Éléments relatifs aux parents

Des carences éducatives sont repérées dans 32% des situations adressées au service.

Les conflits conjugaux, stables cette

année avec 18% des situations, restent eux aussi parmi les problématiques les plus importantes menant à une proposition d'AED. Les conflits avec l'autorité parentale chez les adolescents et préadolescents s'élevèrent à 9%, chiffre identique à 2016.

La grande précarité sociale est mise en avant dans 12% des situations qui nous sont orientées par les services partenaires.

Les renouvellements intervenus dans l'année

Les statistiques confirment l'augmentation constante depuis 2014 du nombre des mineurs suivis dans l'année, alors que paradoxalement le nombre de journées réalisées diminue.

En 2014, pour 1 327 mineurs accompagnés par le service, nous avons facturé 309 632 journées.

En 2015, pour 1 331 mineurs accompagnés par le service, nous avons facturé 294 551 journées.

En 2016, pour 1 369 mineurs accompagnés par le service, nous avons facturé 293 358 journées.

En 2017, pour 1 377 mineurs accompagnés par le service, nous avons facturé 286 316 journées.

Durée des mesures

La diminution de la durée des interventions constatée d'année en année se confirme. 76% des mesures en cours en 2017 ont une durée inférieure à 2 ans contre 73% en 2016. Ce chiffre est à rapprocher de l'augmentation constante du nombre des mesures d'évaluation réalisées par le service et de la non adhésion fréquente des familles au cours du premier mandat d'AED: 27% des sorties sont à l'initiative de la famille, et 21% des sorties sont dues à une non adhésion de la famille à la mesure.

Profil des familles à l'entrée

• Composition de la famille

Majoritairement, les familles suivies sont monoparentales, seulement

30,9% des enfants habitent avec leurs deux parents (33,6% en 2016, 29% en 2015 et 28% en 2014). Le chef de famille est le plus souvent la mère (59,3% des mineurs). Cette année, 3% des enfants accompagnés par le SPPE ont leur résidence principale chez leur père. Cette topologie est stable dans le temps et sur l'ensemble du territoire d'intervention. L'autorité parentale est détenue conjointement pour 77,2% des enfants suivis (74% en 2014 et 75% en 2015), mais pour 35% des enfants, les contacts avec leur père sont discontinus voire interrompus

• Habitat

Depuis 2009 et de manière stable, environ 64,9% des familles sont locataires dans le parc social et 10% des familles sont hébergées en hôtel (contre 8% l'an passé).

Cependant, 12,6% des familles que nous accompagnons vivent des conditions de logement insalubres et 27% des conditions de sur-occupation, contre 22,8% pour l'année 2016. Cette problématique de sur-occupation étant particulièrement prégnante dans le 17ème arrondissement (32,5%) et dans le 18ème arrondissement (28%).

Mineurs / majeurs accompagnés dans l'année

• Répartition par âges des enfants/jeunes au 31 décembre de l'année

18,9% des enfants suivis ont moins de 6 ans - donnée identique aux années 2015 et 2016.

4,9% ont moins de 3 ans, chiffre en légère diminution par rapport à 2016 (6,5%). Cette évolution est à mettre en lien avec la généralisation de nos collaborations avec les services de la Petite enfance (PMI, centre maternels...). Comme déjà évoqué, l'orientation des enfants en bas âge vers notre service par les services de PMI apparaît très minime au regard des problématiques auxquelles ces services sont confrontés. Ce constat interroge, sachant toute l'importance d'une intervention pluri-professionnelle précoce pour prévenir les situa-

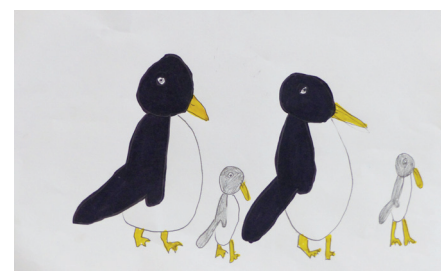
tions de danger les plus graves.

De manière uniforme et stable sur tous nos secteurs d'intervention, nous accompagnons près de 26% de jeunes âgés de 15 à 21 ans.

• Autres éléments relatifs aux mineurs/jeunes accompagnés

La répartition filles/garçons reste très stable d'une année sur l'autre, ainsi que la répartition des âges. Les filles représentent 43,8% des enfants ou jeunes suivis contre 42% en 2016. La moyenne d'âge est de 11 ans et 1 mois, stable.

Avec également une grande stabilité, nous constatons que 54,3% des mesures ne représentent qu'un seul enfant avec une certaine uniformité, cette année, d'un arrondissement à l'autre. Seulement 26,3% des mesures concernent deux enfants d'une même fratrie, et 63% des interventions sont au bénéfice de la totalité d'une fratrie.



Les projets des établissements et services de l'Association

L'Association porte chaque année de nouveaux projets à l'initiative des équipes. Nous présentons ici certains de ces projets répondant à une problématique que l'Association a souhaité privilégier :

- les projets liés à la petite enfance ;
- les projets liés à l'adolescence ;
- le soutien à la parentalité ;
- les réflexions en cours autour des réseaux sociaux.

La petite enfance

Les services du milieu ouvert ont accompagné 8 % d'enfants de moins de 6 ans. Les besoins des enfants de cette tranche d'âge ont mené les équipes des différents services à proposer des projets spécifiques.

Dans les Hauts-de-Seine : Projet petite enfance 92

Au cours de l'année 2017, le travail de finalisation du projet petite enfance s'est poursuivi, avec l'implication directe du nouveau Directeur adjoint, Monsieur Bertrand DERIC, qui a pris ses fonctions en septembre 2017.

Partant de l'avant-projet « Action Petite Enfance AED/AEMO » présenté au Département des Hauts-de-Seine en mars 2017, les différentes remarques et conclusions partagées, ont été intégrées au nouveau projet.

Le nom du protocole PPAJE « Protocole à la Parentalité et à l'Accompagnement des Jeunes Enfants » a été choisi car il évoque à la fois les parents et les enfants.

Le PPAJE est un protocole d'accompagnement pluri-professionnel, soutenu, partenarial, et spécifique à chaque situation que nous proposons sur le Nord du Département, prioritairement dans le cadre des mesures d'AED, au profit de familles rencontrant des difficultés avec un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 6 ans.

Pluri-professionnel

Plusieurs corps de métiers relevant de la protection de l'enfance seront amenés à co-intervenir : travailleurs sociaux, TISF, psychologue. L'organisation des accompagnements nécessite une ouverture pluri-professionnelle en direction des autres services.

C'est le travailleur social qui anime et coordonne la mesure en s'appuyant sur les apports, tant du psychologue que du TISF, et d'autres professionnels.

Soutenu

Compte tenu du nombre de professionnels mobilisés autour de chaque situation, le nombre de rencontres et d'interventions possibles sera important. Il ne s'agit pas toutefois de « faire à la place des familles » mais de les accompagner au plus près pour qu'elles « puissent faire ».

Partenarial

Le service doit devenir une ressource pour les partenariats, et vice-versa, dans une coopération coordonnée au bénéfice des familles. Afin de pouvoir réinscrire les familles dans des circuits de droit commun, le service doit être connu et reconnu des autres professionnels pouvant suivre et soutenir

les familles.

Spécifique

Bien évidemment, chaque famille est différente, chaque enfant est différent et en conséquence chacune des mesures sera différente. La réponse apportée doit être la plus adaptée à la situation et les professionnels devront s'adapter aux familles.

Nord du Département

Seules les familles résidant dans les communes relevant du pôle d'Asnières seront susceptibles de bénéficier d'un tel protocole à ce jour.

Mesures d'AED

Ce protocole s'inscrit dans le cadre administratif au sens premier du terme. Cela implique une démarche volontaire des familles ; le cadre judiciaire n'est toutefois pas exclu mais la collaboration et l'accord explicite de la famille sont un préalable à toute mesure soutenue de ce type, dans l'intérêt de sa pertinence et efficacité.

Le cadre de la mesure d'AED met non seulement l'accent sur l'accord d'intervention, il vient également donner un certain nombre de règles et repères pratiques tels que, notamment, l'échéance et la durée.

Familles rencontrant des difficultés avec un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 6 ans

Ce protocole s'adresse donc à des enfants âgés entre 0 et 6 ans.

À Paris, le Service d'AEMO s'est fixé comme objectif l'amélioration de la prise en charge des tout-petits. A ce titre, trois éducateurs de jeunes enfants ont été recrutés afin de favoriser une prise en charge plus adaptée des tout-petits. Cela permet de prévoir des co-interventions

où l'éducateur de jeune enfant sera particulièrement dévolu à la prise en charge du jeune enfant, non seulement dans son cadre familial sous la forme d'intervention à domicile régulière mais aussi dans le cadre de groupes qu'il pourra animer au sein du Service.

Le SPPE de Paris a initié depuis quelques années un projet petite enfance - Accompagnement Global Coordonné – (AGC) – SPPE 19ème

L'Accompagnement Global Coordonné est né d'un partenariat entre la Résidence Maternelle Les Lilas – fondation Armée du Salut - située sur le 19ème arrondissement de Paris et l'antenne du SPPE située rue Clavel, également dans le 19ème arrondissement de Paris. Il est le fruit de nombreux échanges entre ces deux institutions ainsi qu'avec l'ADEMIE et l'Aide sociale à l'enfance du même secteur.

Il s'agit d'un accompagnement soutenu consistant en une co-intervention d'un travailleur social du SPPE et d'une éducatrice de jeunes enfants de la Résidence affiliée à la crèche où sont accueillis les enfants. Il s'agit d'une mesure administrative contractualisée entre la famille et l'ASE.

L'AGC, comme soutien à la parentalité, combine un accueil de l'enfant à la crèche de la Résidence, des visites à domicile, des entretiens plus réguliers, un partage de compétences complet entre les professionnels des deux institutions, et un ajustement au plus près des besoins et attentes de la famille.

La première mesure a débuté en février 2014. Depuis le démarrage de ce projet, 18 demandes supplémentaires ont été formulées qui ont donné lieu à une évaluation commune des deux structures. Sur ces 18 demandes, 13 étaient orientées par la cellule ADEMIE, 3 par le SEJM et 2 par un hôpital. Sur ces 18 familles, 5 étaient alors hébergées en hôtel et 3 seulement en appartement.

Sur 13 mesures contractualisées, 9 sont allées au terme du dispositif AGC

(3 ans de l'enfant). Majoritairement, ces mesures se sont poursuivies dans le cadre d'une AED classique.

Quatre ont donné lieu à un refus de la part des professionnels mettant en œuvre l'AGC, et une mesure a été refusée par une mère.

L'exercice de ces mesures a confirmé tout l'intérêt que représente une co-intervention dans l'accompagnement des familles. L'éducatrice de jeunes enfants va avoir un regard plus axé sur le développement de l'enfant et de fait se centrer sur lui alors que, parallèlement, le travailleur social du SPPE va intervenir plus particulièrement autour de la dynamique familiale et des difficultés que rencontrent les parents.

Cependant, nous faisons le constat que très peu de situations sont orientées par les services de première ligne (PMI, service social de secteur...). Le travail de communication reste à amplifier.

L'adolescence

Projet Ados du SPPE

Dans le cadre des interventions menées par l'équipe du SPPE 17ème, un projet d'intérêt collectif à destination des adolescents et pré-adolescents a été réfléchi sur l'année 2017 pour une mise en place début 2018.

Celui-ci a pour objectif de répondre à plusieurs difficultés et besoins repérés :

- difficulté des professionnels à mobiliser les adolescents, difficulté pour le travailleur social d'engager un travail d'élaboration sans support de médiation ;
- difficulté des adolescents à appréhender l'intérêt de l'accompagnement, avec parfois une crainte de la stigmatisation ;
- difficulté d'intégration dans un groupe de pairs, rapports régulièrement conflictuels avec les autres, formes d'hyper-conformisme ou encore difficulté à affirmer sa personnalité ;
- estime de soi fragilisée, besoin de valorisation et de reconnaissance des autres - la période adolescente

est une étape majeure pour chacun des individus dans la recherche identitaire ;

- nous observons que l'adolescent peut être pris dans des problématiques familiales envahissantes, des enjeux de places, des conflits de loyauté. L'adolescent atteint par les conflits de ses parents peut également se retrouver confronté à leurs difficultés (maladie, dépression, exclusion sociale, grande précarité. Il peut être difficile alors de s'en extraire.

Nous leur proposons un espace dédié, des temps dégagés des problématiques familiales dans lesquelles ils évoluent au quotidien. Cela passe par la nécessité de s'intéresser aux préoccupations de leur âge, leurs goûts, et leurs centres d'intérêt. Nous observons un besoin d'espace qui puisse faire tiers et être séparateur.

Proposer cet espace peut également offrir un lieu d'échange sécurisé qui laisse ouverte la possibilité de faire émerger des sujets tels que la sexualité, les drogues, la notion de genre, les faits d'actualité...

Ce projet s'articule donc autour de quatre objectifs principaux :

- favoriser l'implication de l'adolescent dans la mesure d'AED ;
- favoriser la socialisation de l'adolescent ;
- accompagner l'adolescent dans son accès à l'autonomie et sa construction identitaire - L'autonomie c'est savoir faire des choix et les exprimer. Nous tenterons d'amener les adolescents à participer concrètement à la construction de projets. Ils seront amenés à faire des choix, prendre des initiatives, exprimer leurs envies en prenant en compte les autres membres du groupe. ;
- proposer un moment convivial et épanouissant.

L'idée est de constituer un groupe de jeunes adolescents qui participeront à différentes sorties et activités. Ce groupe sera constitué de 7-8 jeunes maximum, âgés de 12 à 16 ans, garçons et filles. Le thème des activités

sera en lien avec l'accès à la culture (cinéma, musique, théâtre, mangas, littérature, jeux vidéo). Nous organiserons des sorties dans différents lieux culturels de leur territoire, pour leur faire découvrir leur environnement géographique proche, mais aussi dans des lieux plus éloignés.

Il sera ouvert à tout jeune bénéficiant d'une mesure d'AED sur l'antenne du 17ème, même si son référent éducatif ne prend pas part à ce projet. Ce groupe sera animé par trois travailleurs sociaux et une psychologue.

Ce projet sera présenté aux parents des jeunes concernés afin de leur décrire ses modalités et objectifs, et de recueillir leur accord. Nous prévoyons de rencontrer les jeunes une fois toutes les 3 semaines et davantage pendant les temps de vacances. Ces temps prendront la forme de sorties à l'extérieur mais aussi de temps de préparation au service, des temps de goûter, d'échanges ou encore de rencontres autour de jeux de sociétés.

Le groupe de parole de parents d'adolescents du SEPPE

En décembre 2016, le Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants D. W. Winnicott (SEPPE) a mis en place un groupe de parole pour les parents d'adolescents qui rencontrent

des difficultés avec leur enfant ou se posent des questions sur tel ou tel aspect de leur comportement. Ils peuvent, grâce au groupe, être amenés à évoquer ensemble les difficultés spécifiques qu'ils rencontrent.

La participation à ce groupe peut être envisagée dans différents cas de figure pour :

- des parents ayant du mal à parler de leurs difficultés dans le cadre d'une seule consultation psychologique ;
- des parents ayant du mal à se représenter ce qui se passe avec leur jeune ;
- des parents pour lesquels l'isolement ou l'absence de présence/référence familiale dans leur histoire, les amènent à se sentir très seuls ;
- des parents intéressés pour échanger avec d'autres parents sur un thème particulier ;
- de «jeunes» parents, c'est à dire des parents qui n'auraient pas «suffisamment grandi» en devenant parents et se retrouvent confrontés à leurs jeunes encore petits mais grandissants.

Le groupe de parole est conduit par deux psychologues du SEPPE formées à l'approche psychanalytique groupale.

Le choix d'un dispositif groupal pour ces parents est lié aux profonds réaménagements internes et externes que ces jeunes traversent, tant dans leur environnement familial qu'au niveau des changements inhérents à l'entrée au collège. D'autant que beaucoup de préoccupations circulent dans le discours collectif autour de la période de l'adolescence avec, notamment, l'impact des nouvelles technologies (portable, internet) leurs effets positifs et négatifs sur ces préadolescents et adolescents très consommateurs de ces offres, la violence des comportements, les sorties, le décrochage scolaire, ...

En 2017, le groupe de parents s'installe dans sa première année d'existence, avec le déploiement d'une problématique centrée sur la difficulté des parents face à la violence pouvant émerger pendant la période de l'adolescence (quatre mères seules avec leurs ados).



Le soutien à la parentalité : La Maison des Liens Familiaux (MDLF)

Ouverte en 2016, la MDLF propose notamment un accompagnement à la parentalité qui s'adresse à toute personne qui souhaite réfléchir à ce qu'elle vit en tant que parent. Les entretiens proposent de l'aider à clarifier sa situation, repérer ses ressources internes et externes et les mobiliser pour trouver ses propres solutions.

Les parents peuvent être reçus seuls ou ensemble. En fonction des problématiques évoquées, les enfants peuvent être associés à ce travail. Les premières demandes concernent souvent des situations de conflits au-delà de la question de la séparation, conflits parents/adolescents en particulier.

L'accompagnement à la parentalité est assuré par des professionnels diplômés (psychologue ou médiateur

familial DE). Le contenu des entretiens est confidentiel et un entretien ne peut faire l'objet d'attestation.

Ils tiennent compte de la typologie du public reçu dans sa diversité. Un travail particulier a été engagé par un groupe de travail interne, composé de professionnels expérimentés et exerçant depuis longtemps en protection de l'enfance, vers la réception des publics les plus précaires.

C'est une activité qui a représenté 90 entretiens en 2017 concernant en moyenne deux ou trois personnes, ce qui fait environ 40 familles reçues.

• L'annuaire de la parentalité

Sur le site de La Maison des Liens Familiaux, l'annuaire répertorie les établissements, organismes et associations œuvrant dans le champ

du soutien à la parentalité sur Paris. Il permet de renseigner les familles et les professionnels sur l'ensemble des structures parisiennes accueillant et accompagnant les enfants et leurs familles au quotidien. Le contenu des approches des différentes structures a été thématiqué en rubriques, chacune répertoriant des sous-rubriques, elles-mêmes renvoyant à une liste de structures.

À travers son taux de fréquentation ou sa fréquentation, l'annuaire de la parentalité présente un réel intérêt pour nos internautes : l'enjeu est d'optimiser cet outil, pivot du centre ressources numériques pour qu'il devienne un véritable outil d'information, de connaissance sur toutes les offres de services proposés à Paris à destination des familles.



Réseaux sociaux : mieux prévenir les risques en prévention spécialisée

Le Service de Prévention Spécialisée (SPS) de l'Association va à la rencontre des jeunes dans la rue sur le territoire du 11^{ème} arrondissement de Paris. Les éducateurs ont une mission éducative auprès des jeunes qui sont libres d'accepter ou non le contact. Le service occupe l'espace public sur lequel les jeunes évoluent. Aujourd'hui, il doit également investir un autre territoire, celui des réseaux sociaux.

Les risques liés à un surinvestissement des réseaux sociaux (exposition de soi non maîtrisée, harcèlement ou comportements dépressifs...) existent. Pour y voir clair dans cette profusion d'informations de sources plus ou moins fiables, recul et esprit critique sont nécessaires.

Les professionnels doivent donc adopter une posture de dialogue et une volonté de compréhension, afin de rester au contact de la sphère virtuelle, et ne pas laisser les jeunes seuls face au prisme déformant de leurs écrans.

Le rôle du Service de Prévention Spécialisée est de mener des actions de prévention auprès des jeunes les moins armés et donc les plus vulnérables, pour qu'ils gèrent et investissent mieux ces outils, afin de leur éviter un processus de construction d'identité en partie « virtuelle », générant des troubles et des difficultés d'insertions sociales et professionnelles.

Le Service souhaite développer des outils pédagogiques intéressants et interactifs adaptés aux jeunes des quartiers. Parmi eux, la vidéo est un support apprécié qui leur permet d'écrire un scénario évoquant les problèmes et les dangers d'internet (harcèlement et cyber-harcèlement,

sexting, excès des réseaux sociaux, jeux en ligne, violences, happy slapping...), de jouer les scènes, de filmer, et de réaliser le montage du film. Ce projet vise à appréhender les spécificités techniques de la vidéo, mais aussi à mettre au centre de ce travail les risques liés aux outils virtuels et numériques.

Ces vidéos serviront par la suite d'outil de débat au sein des collèges de secteur afin d'autoriser et libérer la parole sur les thèmes choisis. Le but est de permettre aux jeunes de mieux cerner les dangers inhérents à un manque de maîtrise ou d'équilibre, et de parler de leur responsabilité s'ils s'autorisaient à nuire aux autres.

Le Service réfléchit à utiliser des outils déjà existants comme :

Promeneur du Net (PdN)

Dispositif lancé par la Caf de la Marne en décembre 2017, afin d'impulser une présence éducative sur les réseaux sociaux, complémentaire des interventions habituelles menées par les professionnels de la jeunesse.

Les PdN sont six professionnels qui vont à la rencontre des jeunes sur Facebook, pour échanger avec eux, les sensibiliser aux atouts et aux risques d'internet, aux bonnes pratiques sur les réseaux sociaux, les orienter en cas de besoin et leur donner envie de participer à des activités sur leur quartier ou dans leur ville. Ces éducateurs sont clairement identifiés sur leur profil Facebook en tant que Promeneur du Net, ils ont également choisi de publier une page Facebook «Promeneurs du Net Marne».

E-Enfance

Association reconnue d'utilité publique, agréée par le ministère de l'éducation nationale. Créée en 2005, elle plaide en faveur des nouvelles technologies, car elle considère qu'Internet et le téléphone portable, au-delà de leur caractère divertissant, sont les outils d'une nouvelle forme de socialisation, d'échanges, et d'accès au savoir indispensables pour les enfants et adolescents d'aujourd'hui. Grâce à son expertise, e-Enfance intervient dans plus de 200 structures par an lors de journées de formation, colloques, conférences, afin d'informer et de former les professionnels au contact des jeunes dans leurs pratiques. On trouve, sur Internet, des films mis en ligne par e-Enfance où, à la fin de chaque scène, l'image se fige permettant au jeune de choisir la suite de l'aventure en cliquant sur l'une des options qui lui sont proposées. Ces choix suscitent une nouvelle scène qui à son tour génère de nouveaux choix. Ainsi, la fin de l'histoire découlera uniquement des décisions prises par l'internaute. Il s'agit d'une expérience sur le modèle de «l'Histoire dont vous êtes le héros» ou de «l'Histoire sans fin», puisque l'expérience peut être réitérée à plusieurs reprises en changeant ses choix.



Les colloques et séminaires

Un des axes du Projet associatif est le renforcement de la visibilité de l'Association. Des initiatives existant déjà sur le territoire du Val-de-Marne ou de Paris, seront développées sur l'ensemble des services.

Val de Marne

La rencontre de professionnels d'horizons différents, qu'ils soient acteurs du champ de l'enfance, de l'éducation nationale ou de la justice et de la santé, permet de décloisonner les pratiques et de fluidifier les liens partenariaux en vue de favoriser la prise en charge des enfants et des familles accompagnées au quotidien.

Pour cela, le SSE 94 a souhaité initier des formations-débats autour des problématiques qui préoccupent les professionnels au quotidien.

Cette initiative a pour objectif de :

- favoriser la connaissance des différents services et professionnels concourant à la protection de l'enfance dans le Val-de-Marne;
- mobiliser les professionnels autour de problématiques communes permettant une approche transversale et pluridisciplinaire;
- encourager les interactions;
- aller à la rencontre des autres et apprendre d'eux;
- favoriser les échanges et le partage d'expériences, créer de nouveaux réseaux.

Ainsi, un partenariat a été réalisé avec la Médiathèque Nelson Mandela et le cinéma La Lucarne de Créteil, qui ont accepté de collaborer avec le SSE 94 pour mettre en place ces actions.

Cette démarche, débutée en décembre 2016, s'est poursuivie en 2017 avec trois ciné-débats et une rencontre-débat :

- le 13 janvier 2017 autour du film-documentaire «La sociologue et l'ourson» d'Etienne Chaillou et Mathias Théry, en présence de la sociologue Irène Théry et du réalisateur Mathias Théry;

- le 21 février 2017 autour du film documentaire «Tout s'accélère» de Gilles Vernet, en présence de Bernard Benattar, philosophe du travail et psychosociologue, et Bertrand Hagenmuller, sociologue et philosophe, et Gilles Vernet;

- le 28 avril 2017 : «Quelle crise pour le travail social?» En présence de Saul Karsz, philosophe, sociologue et fondateur de l'association Pratiques Sociales, et de Joël Pouliquen, directeur de l'AEMO et de la prévention spécialisée de l'AEF 93-94;

- le 30 juin 2017 autour du film-documentaire «Spartakus et Cassandre» de Loanis Nuguet, en présence de Camille Brisson, personnage principal du film, Marie Leal-Martini, magistrate au Tribunal des enfants de Créteil, Jean-Mathieu Nauleau, directeur des Mecs St Esprit 94, et des Apprentis d'Auteuil.

Ces rencontres-débats sont gratuites et diffusées par mail à plus de 300 partenaires des champs du social, du médico-social, de la santé, de la scolarité et de la justice du Val-de-Marne. La médiathèque Nelson Mandela prête chaleureusement sa salle de 120 places, à chaque fois complète. Au vu du bilan plus que satisfaisant, l'espace ressources reconduira cette action en 2018. Le retour des questionnaires distribués permettra d'enrichir de nouveaux débats.

Dans cette volonté de mise en place d'une dynamique de réseau, l'espace ressources reste ouvert pour collaborer avec tous les partenaires pressentis, professionnels intéressés pour co-

construire des actions de médiation, de communication, d'échange d'expériences autour d'une thématique partagée.

Les matinées de rencontres cliniques du SEPPE

Sur Paris, la 8ème matinée de rencontre clinique a eu lieu en juin 2017 au sein de la mairie du 5ème arrondissement. Elle a eu pour thème : «Prévention et protection de l'enfance, penser la clinique avec D.W. Winnicott».

«La clinique de la Protection de l'Enfance se trouve sur une ligne de crête entre le social et le médico-psychologique. C'est ce qui la rend parfois si complexe à penser, au risque de clivages entre l'éducatif et le psychologique, là où il s'agit d'essayer de penser la spécificité de chaque espace pour mieux les articuler. Dans cet esprit, on doit à un psychanalyste anglais, pédiatre de formation, D.W. Winnicott, d'avoir proposé des «outils» pour penser cette articulation des lieux à partir de concepts comme celui «d'espace potentiel» ou encore à partir de «l'aire transitionnelle», tels des passages entre le dedans et le dehors qui soutiennent tout à la fois la séparation mais aussi la continuité des liens. Cette matinée sera dès lors consacrée à la pensée de cet auteur; une manière pour notre service d'écoute psychologique parents-enfants D.W. Winnicott de lui rendre hommage pour mieux comprendre l'enfant et son environnement - un environnement incluant des «tiers» extérieurs à la famille: l'école, l'éducatif, mais aussi le soin psychique comme fil de l'écoute».

Cette matinée a réuni près de 250 professionnels des secteurs sociaux, médicaux sociaux et de l'éducation nationale exerçant sur le territoire parisien.



Les Matinées de Rencontres Cliniques, qui connaissent toujours un véritable succès, participent d'une bonne communication et d'une meilleure connaissance de nos missions auprès de nos partenaires.

L'organisation d'événement autour de la question du lien familial à la Maison des Liens Familiaux (MDLF)

À destination du public et des professionnels

Des actions ont été engagées avec des réunions à thèmes à destination du public et des professionnels :

- visites du lieu et ouverture avec échanges et réflexions autour de la famille: 20 rencontres ont eu lieu en 2017;
- « Être parents après la séparation », réunions autour de la thématique de l'enfant pris dans le conflit parental.

Ce travail sera intensifié en 2018 afin d'inscrire de manière durable et permanente la MDLF dans ce maillage, et répondre aux besoins en matière d'informations et d'interventions spécifiques à destination des familles et des professionnels.

À destination des partenaires institutionnels

Au cours de l'année 2017, l'équipe de la Maison des Liens Familiaux a poursuivi un travail d'information et de communication auprès des partenaires, élus, services sociaux, avec une moyenne d'une à deux réunions par semaine organisées sur place ou à l'extérieur avec le réseau parisien.

Une journée inaugurale a réuni plus de 250 personnes (élus, partenaires, correspondants) qui ont pu bénéficier de présentations et animations autour du lien familial.

Plusieurs journées de formation pour des travailleurs sociaux ont eu lieu

en 2017, principalement sur des lundis ou mardis, permettant de faire découvrir les locaux et les activités de la MDLF en plus d'une formation dispensée par des organismes extérieurs sur la médiation familiale ou sur l'accompagnement des enfants (ex: APME).

Un travail de partenariat et d'inscription dans les réseaux parisiens existants, en lien avec la parentalité, est ainsi en cours. Il passe par la mise à jour régulière du Site Internet: inscription dans l'annuaire de la parentalité, recensement d'événements dans l'agenda pour les familles et mise à disposition d'informations diverses.

Le CPOM

Le CPOM, obligatoire pour les établissements et services listés à l'article L 313-12-1 du Code de l'action sociale et des familles, a été signé par l'Association et l'Agence Régionale de Santé en décembre 2017. Cette signature a été précédée par un travail conséquent des directeurs et de la Direction générale, tout au long de l'année 2017, afin d'appréhender dans la mesure du possible les engagements associatifs sur les cinq prochaines années.

Le CPOM est l'un des outils répondant à un nouveau pilotage de la dépense publique. Il introduit une nouvelle logique tarifaire et budgétaire avec la mise en place de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) par lequel l'organisme gestionnaire déterminera son activité prévisionnelle en contrepartie de laquelle elle recevra une dotation budgétaire.

Périmètre

Ce contrat couvre l'ensemble des établissements médico-sociaux de l'Association

Dans l'Essonne :

- ITEP « Le Petit Sénart »

- ITEP « Les Fougères »
- CAFS
- SESSAD
- CMPP Corbeil-Essonnes
- CMPP du Val d'Yerres

À Paris :

- CMPP « Pichon Rivière »

Ce CPOM décline cinq axes pour lesquels des objectifs à atteindre sur la durée du contrat ont été identifiés.

Les objectifs partagés définis dans le contrat

Axe 1 : Stratégie et ancrage territorial

Développement et formalisation des partenariats par la signature de conventions.

Axe 2 : Performance

- Le seuil d'activité minimal à réaliser est fixé à hauteur de 90% du niveau d'activité.
- Un travail sera mené sur la réduction du nombre de rendez-vous non honorés au sein des CMPP, et sur la réduction de la liste d'attente des CMPP et des SESSAD.

Axe 3 : Qualité de la prise en charge

- Mise en place d'une démarche associative commune de la qualité de la prise en charge.
- Suivi des recommandations des évaluations internes et externes.

Axe 4 : Politique patrimoniale

Formalisation de Plans Pluriannuels d'Investissements (PPI) pour relocaliser ou réhabiliter des établissements dont les locaux sont inadaptés.

Axe 5 : Fluidité des parcours

- Mise en place du pôle médico-social et intégration de la démarche nationale d'une réponse accompagnée pour tous.
- Reconnaissance de l'Unité de Jour pour Adolescents (UJA) de TIGERY.
- Intégration de la dimension socio-professionnelle dans les projets d'établissements.

Des groupes de travail ont été mis en place au cours de l'année 2017. Ils continueront sur l'année 2018, l'enjeu étant l'implication des professionnels dans cette nouvelle démarche.



La qualité – les évaluations

L'Association s'est engagée à mettre en place une démarche associative d'amélioration continue de la qualité. A ce titre, un comité qualité a été créé.

La démarche proposée doit interroger chaque service sur la finalité de ses missions et des moyens pour l'atteindre. Elle doit par ailleurs s'assurer de l'implication de tous. La volonté de l'Association est de mettre en place une démarche pragmatique et opérationnelle qui tienne compte de l'avancée de chaque service, et intègre les axes du Projet associatif.

Parallèlement, les évaluations internes et externes sont pensées de façon transversales.

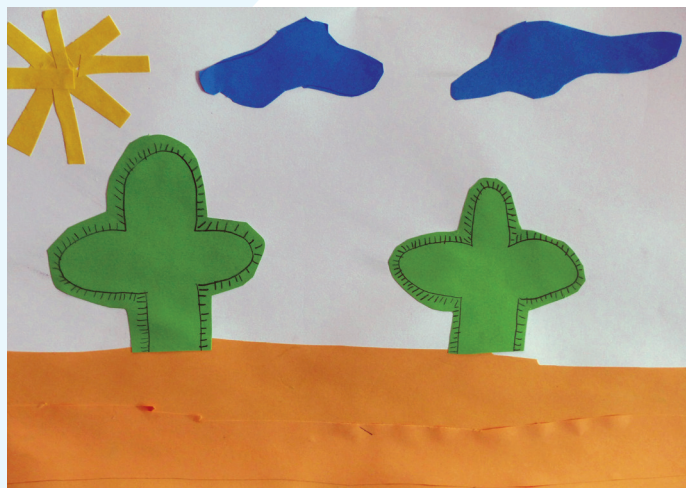
Au niveau des services d'investigation :

Les quatre services d'investigation de l'Association Olga SPITZER ont engagé une démarche transversale

au sein d'un inter-SIE, depuis l'instauration de la mesure MJIE, pour accompagner le changement dans les pratiques et l'organisation de nos services dans ce contexte d'évolution.

Suite au rendu des rapports d'évaluation interne fin 2016 et début 2017, selon les échéances d'autorisation de chaque service, des fiches actions ont été formalisées, spécifiques pour certaines et communes pour d'autres. Sur l'année 2018, l'inter-SIE s'est engagé dans la démarche d'évaluation externe avec le cabinet R&H Organisation.

Cette démarche a été suivie par l'inter-AEMO-AED.



Perspectives

L'Association Olga SPITZER continue à déployer les actions inscrites dans son Projet associatif afin d'assurer sa notoriété et son développement qui se fonderont :

- sur la création d'établissements et services, des expérimentations et innovations en collaboration systématique avec des partenaires ;
- sur des rapprochements avec des associations ayant les mêmes perspectives et des valeurs communes.

Ce développement prend ses racines dans la longue histoire de l'Association, qui sera diffusée et transmise à tous les futurs collaborateurs afin de renforcer le sentiment d'appartenance.

Olga SPITZER c'est aussi une expertise qui sera développée par de formations cohérentes et ambitieuses.

Par ailleurs, l'Association souhaite impliquer tous les professionnels, quelles que soient leurs fonctions dans l'accompagnement des enfants

et de leurs familles. Cette démarche, connue sous le nom de psychothérapie institutionnelle sera développée sur l'ensemble des services.

Afin de mener à bien ces actions et projets, l'Association s'attachera à consolider l'expertise de la Direction générale, et ainsi donner aux établissements et services les conseils, et le soutien technique nécessaires. Cela permettra par ailleurs d'assurer l'harmonisation des pratiques.



Annuaire des Établissements et Services 2018

SIÈGE ET DIRECTION GÉNÉRALE

9, Cour des Petites Écuries – 75010 PARIS
Tel. : 01 43 46 76 23 - Fax. : 01 43 46 96 05
direction.generale@olgaspitzer.asso.fr

ESPACE FAMILLE MÉDIATION

36, rue Claude Decaen – 75012 PARIS
Tel. : 01 43 07 97 34 - Fax. : 01 43 41 56 42

LA MAISON DES LIENS FAMILIAUX

47, rue Archereau – 75019 PARIS
Tel. : 01 42 00 43 25 - Fax. : 01 42 00 45 19

SERVICE D'ÉCOUTE PSYCHOLOGIQUE PARENTS-ENFANTS DONALD WINNICOTT

9, Cour des Petites Écuries – 75010 PARIS
Tel. : 01 42 47 02 36 - Fax. : 01 42 47 02 36

SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

36-37, rue de la Folie Regnault – 75011 PARIS
Tel. : 01 55 28 94 24 - Fax. : 01 42 46 25 28

SERVICES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

SERVICE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE DE PARIS

ANTENNE DU 11^e ARRONDISSEMENT
19, Avenue Parmentier – 75011 PARIS
Tel. : 01 58 30 95 96 - Fax. : 01 58 30 90 50

ANTENNE DU 17^e ARRONDISSEMENT
21, rue Dautancourt – 75017 PARIS
Tel. : 01 53 06 90 11 - Fax. : 01 53 06 90 29

ANTENNE DU 18^e ARRONDISSEMENT
152, rue Damremont – 75018 PARIS
Tel. : 01 44 92 38 09 - Fax. : 01 44 92 38 18

ANTENNE DU 19^e ARRONDISSEMENT & DIRECTION

17, rue Clavel – 75019 PARIS
Tel. : 01 56 41 34 99 - Fax. : 01 56 41 34 97

ANTENNE DU 20^e ARRONDISSEMENT
20-22, rue de la Chine – 75020 PARIS
Tel. : 01 44 62 68 00 - Fax. : 01 44 62 68 02

SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE DE PARIS

PÔLES D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

PÔLE FLANDRE

90, Avenue de Flandre – 75019 PARIS
Tel. : 01 53 35 96 52 - Fax. : 01 53 35 96 51

PÔLE HAUTEVILLE

78, rue d'Hauteville – 75010 PARIS
Tel. : 01 48 00 87 00 - Fax. : 01 48 00 87 61

PÔLE MORARD

10, rue Louis Morard – 75014 PARIS
Tel. : 01 56 53 30 40 - Fax. : 01 56 53 30 50

SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

9, Cour des Petites Écuries – 75010 PARIS
Tel. : 01 48 01 87 60 - Fax. : 01 48 01 87 89

SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE DE L'ESSONNE

PÔLE D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

ANTENNE DE CORBEIL

1, place Salvandy – 91100 CORBEIL-ESSONNES
Tel. : 01 60 88 34 72 - Fax. : 01 64 96 07 43

ANTENNE DE CHILLY MAZARIN

2 bis, avenue du Président François Mitterrand – 91380
CHILLY MAZARIN
Tel. : 01 69 74 21 20 - Fax. : 01 69 74 21 21

ANTENNE D'ÉTAMPES

90, rue de la République – 91150 ÉTAMPES
Tel. : 01 69 92 73 73 - Fax. : 01 69 92 98 64

ANTENNE D'ÉVRY

48, boulevard des Coquibus – Forum EST - 91000
ÉVRY
Tel. : 01 69 36 12 80 - Fax. : 01 69 36 12 89

SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

21, boulevard des Coquibus – 91000 ÉVRY
Tel. : 01 69 36 20 72 - Fax. : 01 69 36 04 50

SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE DES HAUTS DE SEINE

PÔLE D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

ANTENNE DE NANTERRE

28, rue Salvador Allende – 92000 NANTERRE

Tel.: 01 56 38 26 00 - Fax.: 01 47 21 81 92

ANTENNE DE COLOMBES

Immeuble « Le Noblet »

1, Boulevard Charles de Gaulle – 92700 COLOMBES

Tel.: 01 46 49 68 80 - Fax.: 01 46 49 68 98

ANTENNE D'ASNIERES

Immeuble « Le Grand Angle » -

63, Avenue Gabriel Péri – 92600 ASNIERES

Tel.: 01 40 86 60 60 - Fax.: 01 40 86 60 61

ANTENNE DE CLAMART

Immeuble « Atlantic »

361 avenue du Général de Gaulle -92140 CLAMART

Tel.: 01 46 01 56 80 - Fax.: 01 46 01 56 99

SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

28, rue Salvador Allende – 92000 NANTERRE

Tel.: 01 56 38 26 00 - Fax.: 01 47 21 81 92

SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE DU VAL DE MARNE

PÔLE D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

ANTENNE DE CRÉTEIL

1, Avenue Georges Duhamel – 94000 CRÉTEIL

Tel.: 01 49 56 58 00 - Fax.: 01 49 56 91 22

ANTENNE DE CHOISY LE ROI

114/126 avenue d'Alfortville – 94600 CHOISY LE ROI

Tel.: 01 72 46 49 52 - Fax.: 01 48 53 43 87

SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

1, Avenue Georges Duhamel – 94000 CRÉTEIL

Tel.: 01 49 56 58 00 - Fax.: 01 49 56 91 22

SERVICE DE RÉPARATION PÉNALE

1, Avenue Georges Duhamel – 94000 CRÉTEIL

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX

CMPP PICHON RIVIÈRE

9, Cour des Petites Écuries – 75010 PARIS

Tel.: 01 42 46 33 11 - Fax.: 01 45 23 23 25

CMPP DE CORBEIL ESSONNES

16, Allée Aristide Briand – 91100 CORBEIL ESSONNES

Tel.: 01 60 88 43 42 - Fax.: 01 60 89 54 09

CMPP DU VAL D'YERRES

2, Villa Guy de Maupassant – BP 131 – 91 861 ÉPINAY SOUS SÉNART

Tel.: 01 60 47 03 01 - Fax.: 01 69 39 52 52

INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE « LES FOUGÈRES »

16, rue des Chevaliers Saint Jean – 91100 CORBEIL ESSONNES

Tel.: 01 64 96 13 16 - Fax.: 01 64 96 04 25

CENTRE D'ACCUEIL FAMILIAL SPÉCIALISÉ

13, rue Champlouis – 91100 CORBEIL ESSONNES

Tel.: 01 69 22 15 70 - Fax.: 01 69 22 15 77

INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE « LE PETIT SÉNART »

91 250 TIGERY

Tel.: 01 69 89 60 60 - Fax.: 01 60 75 22 63

SERVICE D'ÉDUCATION ET DE SOINS SPÉCIALISÉS À DOMICILE

ANTENNE D'ÉPINAY SOUS SÉNART

1, Villa Mozart – 91861 ÉPINAY SOUS SÉNART

Tel.: 01 60 47 11 73 - Fax.: 01 60 46 14 28

ANTENNE D'ÉVRY

1, Place de la Commune – 91000 ÉVRY

Tel.: 01 64 97 00 20 - Fax.: 01 64 97 08 59



9 cour des Petites Écuries - 75010 Paris
www.associationolgaspitzer.fr